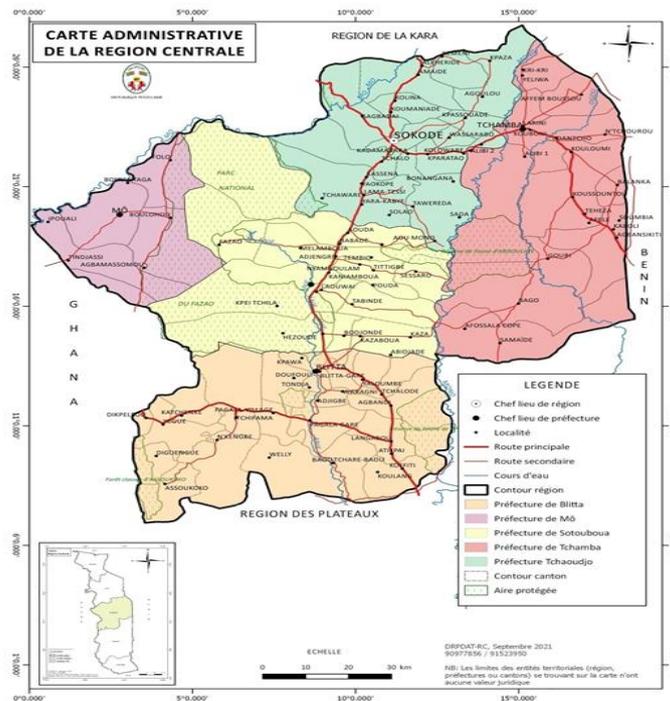




REPUBLIQUE TOGOLAISE

Travail – Liberté – Patrie

PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE MULTIRISQUES : REGION CENTRALE



PRC Elaboré en	Mars 2022
Contingences couvertes	Tempêtes/Vents violents, Inondations, Feux de végétation/incendies et Conflits intercommunautaires
Niveau de confidentialité	Relatif
Prochaine mise à jour	Mars 2023



LISTE DES ILLUSTRATIONS	ii
DÉFINITION DE QUELQUES SIGLES	iii
INTRODUCTION METHODOLOGIQUE	1
PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL.....	2
1.1. CADRE NATUREL DE LA REGION.....	2
1.2. CADRE HUMAIN.....	4
1.3. ECONOMIE	10
1.4. CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUES DE CATASTROPHES.....	12
1.5. CAPACITES DE RESILIENCE.....	15
DEUXIEME PARTIE : HIÉRARCHISATION DES ALÉAS ET SÉLECTION DES CONTINGENCES	19
2.1. NALYSE DES CONTINGENCES	19
2.2. PRESENTATION DES SCENARIII	21
2.3. DEFINITION DES INDICATEURS ET DES FACTEURS AGGRAVANTS.....	30
2.4. PLANS DE REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE.....	36
2.5. BUDGET DU PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE.....	43
2.6. COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA REGION	44
CONCLUSION GENERALE	50
TROISIEME PARTIE : ANNEXES	vii
ANNEXE 1 : Equipes d'évaluation rapide	vii
ANNEXE 2: Liste des contacts humanitaires de la région	viii
ANNEXE 3 : Budgets des plans sectoriels	xiii
ANNEXE 5 : Liste des participants à l'atelier d'élaboration du Plan Régional de Contingence Centrale.....	Erreur ! Signet non défini.

LISTE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2010.....	4
Tableau 2 : Densité de la population par préfecture.....	5
Tableau 3 : Densité de la population par commune	6
Tableau 4 : Evolution de la composition de la population par sexe et par préfecture.....	7
Tableau 5 : Soldes migratoires régionaux (*)	8
Tableau 6 : Découpage administratif de la Région Centrale.....	9
Tableau 7 : Répartition géo spatiale des sinistrés en 2021	14

DÉFINITION DE QUELQUES SIGLES

ANSAT	Agence Nationale pour la Sécurité Alimentaire du Togo
ASC	Agent de Santé Communautaire
BCPR	Bureau pour la Prévention des Crises et du Relèvement
CAP	Processus d'Appel Consolidé
CERF	Fonds Central d'Intervention d'Urgence
CICR	Comité International de la Croix Rouge
CINU	Centre d'Information des Nations Unies
CHR	Centre Hospitalier Régional
CNPS	Comité National de Planification des Secours
CREN	Centre de Récupération et d'Éducation Nutritionnelle
CRS	Catholic Relief Services
CRT	Croix-Rouge Togolaise
CRTS	Centre Régional de Transfusion Sanguine
CREPA	Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DR	Direction Régionale
DPS	Direction Préfectorale de la Santé
DRPDAT	Direction Régionale de la Planification, du Développement et de l'Aménagement du Territoire
DRS	Direction Régionale de la Santé/ Direction régionale sud
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FAT	Forces Armées Togolaises
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
MAEIRTE	Ministère des Affaires Etrangères, de l'Intégration Régionale et des Togolais de l'Extérieur
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement rural
MASPAFA	Ministère de l'Action Sociale, de la Promotion de la Femme et de l'Alphabétisation
MEHV	Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MERF	Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières
MSPC	Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile
MUHRF	Ministère de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Réforme Foncière
MEPSA	Ministère des Enseignements Primaire, Secondaire, Technique et de l'Artisanat
MATDDT	Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et du Développement des Territoires
MSHPAUS	Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de l'Accès Universel aux Soins
OCDI	Organisation de la Charité pour un Développement Intégral
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONAF	Office National des Abattoirs et Frigorifiques
ORSEC	'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
PAM	Programme Alimentaire Mondial

PCIA	Plan de Contingence Inter Agences des Nations Unies
PEM	Prise en Charge Médicale
PEP	Poste d'Eau Potable
PNC	Plan National de Contingence
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRC	Plan Régional de Contingence
QUIBB	Questionnaire des Indicateurs de Base du Bien-être
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RRC	Réduction des Risques de Catastrophes
SNU	Système des Nations Unies
TdE	Togolaise des Eaux
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

INTRODUCTION METHODOLOGIQUE

Ce premier document du Plan Régional de Contingence Multirisques Région Centrale qui couvre la période de mars 2022 à février 2023, se présente comme une des plus importantes recommandations de l'atelier d'élaboration du Plan National de Contingence (PNC) de mars 2021 à Aného.

Si le PNC est destiné à être un outil de réponse couvrant toute l'étendue du Territoire togolais, le Plan Régional de Contingence (PRC) a lui, pour vocation, de prévoir les mécanismes de réaction face à une catastrophe ou à une situation d'urgence à laquelle la région peut être confrontée. Outil de planification d'une réponse coordonnée, le PRC met les acteurs et les organes prévus dans le Plan ORSEC dans une synergie d'actions pour réduire les retards, les duplications et d'autres obstacles dans l'organisation de la réponse.

Pour aboutir au présent document, des travaux préliminaires de revue documentaire sur les données existantes sur la région ont été réalisées par les acteurs clés des plateformes de réduction des risques de catastrophes sous la coordination de l'Agence nationale de la protection civile (ANPC). Les résultats de ces travaux ont servi de base de travail lors de l'atelier régional d'élaboration du PRC, du 9 au 12 mars 2022, à Sokodé.

Après avoir analysé le contexte régional sous les aspects du milieu naturel, de la démographie et des activités économiques, recensé les urgences précédemment connues par la région et donné un aperçu des capacités de résilience, les participants ont méthodiquement sélectionné les contingences potentielles qu'ils ont hiérarchisé suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Pour la région Centrale, les quatre premières contingences retenues pour les vingt-quatre (24) prochains mois sont les tempêtes/vents violents, les inondations, les feux de végétation/incendies et les conflits intercommunautaires. Les plans de réponse sectoriels ont été proposés sur la base des expériences antérieures liées à la gestion des situations d'urgences et de catastrophes de la région.

Le PRC étant un document dynamique, à l'issue des travaux de l'atelier, des modalités de mise à jour de l'outil ont été définies pour la période mars 2022- février 2024.

Les participants à l'atelier d'élaboration ont recommandé qu'une fois le PRC finalisé, il soit envisagé l'organisation d'une simulation pour tester la réactivité des acteurs et corriger les insuffisances du Plan en vue d'une réponse efficace en cas de situation d'urgence.

L'atelier a également recommandé la mise sur pied de groupes thématiques qui auront à mener régulièrement des analyses sur les différents domaines techniques des interventions (Opération, Santé, Sécurité, secours et assistance, WASH (Eau-Hygiène-Assainissement), Logistique, Communication, Système d'alerte précoce (SAP) et Administration.). Le budget global du présent Plan de Contingence de la région centrale s'élève à neuf cent quatre-vingt-treize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille (993 894 000) FCFA.

Le présent document est un cadre opérationnel de coordination des actions de prévention et de gestion des risques de catastrophes dont la mise en œuvre nécessite la mobilisation de tous les acteurs régionaux.

PREMIERE PARTIE : ANALYSE DU CONTEXTE REGIONAL

1.1. CADRE NATUREL DE LA REGION

La Région Centrale est l'une des cinq régions économiques du Togo. Elle occupe comme son nom l'indique la partie centrale du pays et se situe entre 8° et 9°15' de latitude Nord et 0°15' et 1°35' de longitude Est.

Limitée au Nord par la région de la Kara, au Sud par la région des Plateaux, à l'Est par la République du Bénin et à l'Ouest par la République du Ghana, la région Centrale couvre une superficie de 13 470 Km² soit 23,8% de la superficie du territoire national.

1.1.1. Relief et géomorphologie

Le relief de la Région Centrale se décompose en trois unités physiques distinctes : les plateaux et montagnes, les plaines et les bassins.

L'Ouest montagneux (600 à 800 m) s'étend du plateau de l'Adélé au Sud-Ouest au plateau de Koronga au Nord, en passant par les Monts Fazao au Centre. Ces zones constituent une suite de la chaîne de l'Atakora qui se prolonge vers le Bénin. Au Centre-ouest, se situent les Monts Fazao, zones à pentes fortes, avec une densité de cours d'eau moyenne à élevée ainsi qu'un degré de risque d'érosion assez élevé.

Les parties Nord-Ouest et Nord de la région se présentent sous forme de chaînes de montagnes et de plateaux (Monts Sialo, Plateau de Koronga, Monts Malfakassa, Tabalo, chaîne de Kéméni) et entourent deux bassins aux dimensions moyennes.

A l'Ouest des Monts Fazao, deux grandes plaines se partagent la région : il s'agit de la plaine de Mô et de l'Adélé d'une part, et la grande plaine centrale s'étendant à l'Est de la chaîne de l'Atakora d'autre part.

Deux bassins intérieurs importants sont localisés au Nord et à l'Ouest de Sokodé dans la préfecture de Tchoudjo. Le premier est situé entre le Plateau de Koronga à l'Est, la Chaîne de Kéméni et Alédjo au Nord, le Mont Sialo au Sud ainsi que les Monts Malfakassa et Tabalo à l'Ouest. Le deuxième situé au Nord du Parc National de Fazao est encadré par les falaises des Monts Fazao à l'Ouest, la Chaîne de Timbou et de Balanka au Nord, les Monts Malfakassa à l'Est et les Monts Fazao au Sud. Ces zones sont marquées par des pentes moyennes à faibles et un réseau hydrographique dense.

1.1.2. Climat

Le régime climatique de la région Centrale est du type tropical semi-humide encore appelé le « Soudano-Guinéen ». Ce type de climat est caractérisé par une saison pluvieuse de plus en plus irrégulière et instable allant d'Avril à Octobre et une saison sèche assez sévère allant de Novembre à Mars.

Les précipitations : généralement orageuses à ses débuts en Avril, elles se caractérisent par la mauvaise répartition des pluies dans le temps et dans l'espace. Aussi, leur forte concentration sur la courte période juin – août expose la population au phénomène d'inondations. C'est la période des activités agricoles intenses, marquée par le labour, les semailles et les sarclages.

L'insolation : La durée de l'insolation tourne autour de 2500 heures par an, déterminant une évaporation de 1600 mm. Les observations faites dans la Région Centrale à Sokodé comme à Sotouboua situent l'insolation la plus grande dans la période allant d'octobre à mai, correspondant ainsi à la grande saison sèche. La région compte plus de 100 jours d'insolation dans l'année.

Les températures : les moyennes interannuelles varient entre 23 et 32°C. La température moyenne annuelle oscille autour de 27°C. La moyenne des maxima se situe autour de 34°C entre mars et avril, celle des minima à 22°C pendant l'harmattan et les températures les plus basses sont observées dans les zones montagneuses de l'Ouest et du Nord. La variation journalière est très importante au cours des mois de février et mars et les mois de juillet, août et septembre sont les mois les plus frais de l'année.

Les vents : deux vents dominants, l'alizé du Nord-est encore appelé Harmattan et la mousson du Sud-ouest qui est un vent chaud et humide soufflant de juillet à septembre.

1.1.3. Hydrographie

On distingue deux (2) grands bassins hydrographiques séparés par la chaîne des Monts-Togo. Il s'agit de :

- bassin du Mono à l'Est avec trois (3) sous-bassins :
 - le sous-bassin de l'Ogou : il donne peu de possibilités d'irrigation ;
 - le sous-bassin du Haut-Mono avec les rivières comme Nah, Kolowaré, Aou ;
 - le sous-bassin de l'Anié.

- le bassin de la Volta à l'Ouest avec deux (2) sous-bassins :
 - le sous-bassin du Mô au Nord-Ouest ;
 - le sous-bassin des monts du Centre-Togo avec la rivière Assoukoko.

Les cours d'eau de la région ont une caractéristique commune. Elles ont un régime torrentiel en amont avec un coefficient d'écoulement pouvant dépasser les 40% ; mais en aval la percolation étant élevée, le coefficient d'écoulement est faible et descend jusqu'à 20 à 25%. A l'exception du Mono tous les cours d'eau connaissent un étiage prononcé et tarissent pendant au moins 3 à 6 mois au cours de l'année.

1.1.4. Végétation et faune

Végétation : la végétation de la Région Centrale est très diversifiée aussi bien en essences ligneuses qu'en graminées. Elle est caractérisée par une faible représentation des espèces de la strate supérieure, une abondance de la strate arbustive et un sous-bois bien fourni.

Faune : Elle est abondante et diversifiée malgré la pression humaine sur le milieu. On y distingue les mammifères, les oiseaux et les poissons.

Les aires protégées d'environ 250 500 hectares de forêts classées, réserves de faunes et parcs animaliers sont les principaux refuges et gîtes d'animaux, où grâce aux mesures de protection dont ils bénéficient, ils ne cessent de proliférer.

Sols : Au niveau de la Région Centrale, les principaux groupes de sols sont : les sols peu évolués (lithosols), les sols ferrugineux tropicaux, les sols ferralitiques, les vertisols et les sols hydromorphes.

1.2. CADRE HUMAIN

1.2.1. Population

La population de la Région Centrale a connu une évolution rapide depuis le recensement de 1970. Elle est passée de 173 288 en 1970 à 617 871 habitants au dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH4) de 2010. La région abriterait en 2020 près de 768 000 habitants. Sa population s'est donc multipliée par 4 voire plus en un demi-siècle. Cette évolution rapide est également due en grande partie à l'immigration.

La préfecture de Tchaoudjo concentre à elle seule environ 31% de la population régionale. La préfecture de Mô est la plus petite en termes de taille de population avec ses 45 000 habitants environ.

1.2.2. Répartition de la population selon le milieu de résidence

Tableau 1 : Répartition de la population selon le milieu de résidence en 2010

Préfecture	Répartition de la Population en 2010			
	Rurale		Urbaine	
	Absolu	%	Absolu	%
Tchaoudjo	95044	49,99	95070	50,01
Tchamba	108704	82,56	22970	17,44
Sotouboua	134093	84,64	24332	15,36
Blitta	127923	92,93	9735	7,07
Région	465764	75,38	152107	24,62

Source : DGSCN (RGPH4 2010)

En effet selon les résultats du RGPH 4, la population rurale de la Région Centrale est chiffrée à 465 764 personnes en 2010 contre 206 930 en 1981. Avec 50 % de sa population vivant dans les campagnes, la préfecture de Tchaoudjo reste la moins rurale de toutes. Ceci dénote du poids démographique de la ville de Sokodé qui concentre 50% de la population de Tchaoudjo.

L'urbanisation connaît une poussée ces dernières années avec la mutation de plusieurs agglomérations semi-urbaines (Adjengré, Lama-Tessi, Agbandi, Pagala-Gare, Tchébébé, Kaboli, Djarkpanga, etc.) et la communalisation intégrale du territoire adoptée par le gouvernement.

1.2.3. Densité de la population

La densité brute régionale est passée de 22 habitants au km² en 1981 à 46 habitants au km² en 2010 et est estimée à 59 habitants au km² en 2020 sur les bases des projections. Les préfectures de Tchamba et de Sotouboua ont vu leur densité brute tripler voire plus, passant respectivement de 15 à 51 habitants au km² et de 15 à 44 habitants au km². La densification du peuplement touche également les préfectures de Tchaoudjo et de Blitta qui affichent une densité brute moins dynamique passant de 40 habitants au km² en 1981 à 72 en 2010 puis 90 en 2020 pour Tchaoudjo et de 26 habitants au km² en 1981 à 46 en 2010 puis 57 en 2020 pour Blitta. Les densités relativement modestes des préfectures de Sotouboua et de Mô peuvent s'expliquer par l'emprise spatiale du parc national du Fazao-Malfakassa.

Tableau 2 : Densité de la population par préfecture

Préfectures	Superficie (km ²)	Population (habitants)			Densité brute (habitants/km ²)		
		1981	2010	2020	1981	2010	2020
Tchaoudjo	2650	105 370	190 114	237 883	40	72	90
Tchamba	3166	46 000	131 674	162 244	15	42	51
Sotouboua	3426	72 280	121 014	151 410	15	35	44
Blitta	2972	78 020	137 658	170 728	26	46	57
Mô	1256	-	37 411	45 877	-	30	37
Région	13470	301 670	617 871	768 142	22	46	57

Source : RGPH 3 et 4 de 1981 et 2010 et Projections de l'INSEED 2020

En ce qui concerne les communes qui ne sont nées qu'en 2017, il ressort que la commune de Tchaoudjo 1 avec 172 habitants/km² serait la plus densément peuplée de la région suivie de Blitta 1 (76 habitants/km²) comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 3 : Densité de la population par commune

Localité	Superficie (km ²)	Population (habitants)		Densité brute (habitants/km ²)	
		2010	2020	2010	2020
Commune Tchaoudjo 1	1063,44	141531	182 922	133,09	172,01
Commune Tchaoudjo 2	470,03	20 768	26 842	44,18	57,11
Commune Tchaoudjo 3	471,09	13 829	17 873	29,36	37,94
Commune Tchaoudjo 4	391,57	13 986	18 076	35,72	46,16
Préfecture Tchaoudjo	2650	190 114	252 203	71,74	95,17
Commune Tchamba 1	1200,44	56 593	71 042	47,14	59,18
Commune Tchamba 2	837,16	38 123	47 857	45,54	57,17
Commune Tchamba 3	1159,48	36 958	46 394	31,87	40,01
Préfecture Tchamba	3197,09	131 674	165 293	41,19	51,70
Commune Sotouboua 1	804,75	39 156	50 515	48,66	62,77
Commune Sotouboua 2	1657,20	56 880	73 381	34,32	44,28
Commune Sotouboua 3	685,73	24 978	32 224	36,43	46,99
Préfecture Sotouboua	3147,69	121 014	156 121	38,45	49,60
Commune Blitta 1	1098,4	64 743	83 525	58,94	76,04
Commune Blitta 2	829,66	42 801	55 218	51,59	66,55
Commune Blitta 3	1201,52	30 114	38 850	25,06	32,33
Préfecture Blitta	3129,57	137 658	177 594	43,99	56,75
Commune Mô 1	381,14	21229	27387	55,70	71,86
Commune Mô 2	874,51	16182	20 876	18,50	23,87
Préfecture Mô	1255,65	37 411	48 301	29,79	38,47

Source : Données du RGPH 4 de 2010 et Calculs de projections DRPDAT-RC 2020

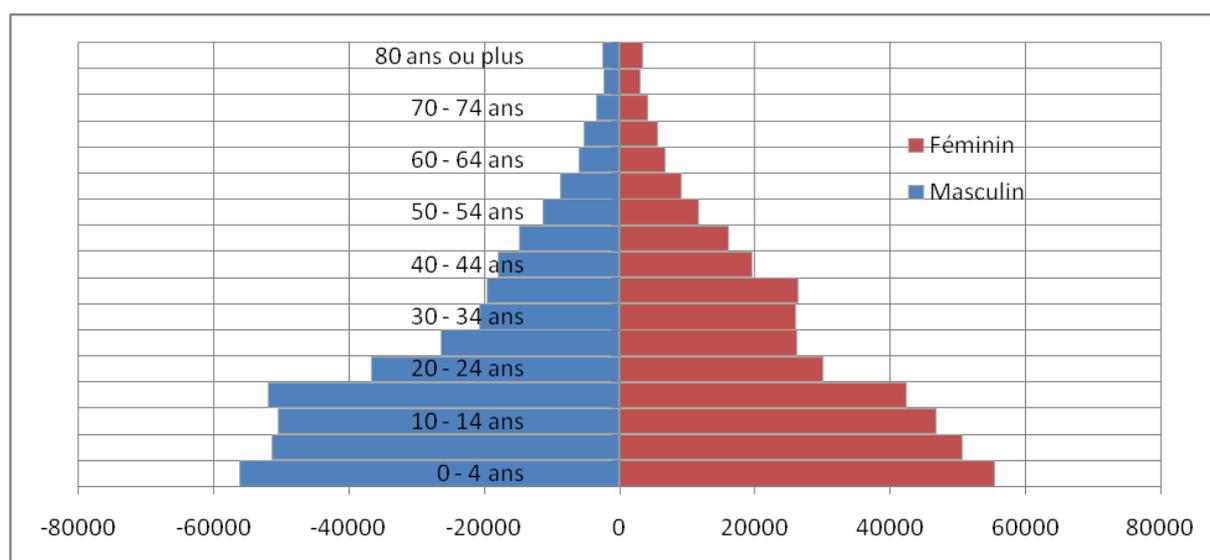
Les fortes densités de population se concentrent le long des axes routiers principaux et plus particulièrement le long de la route nationale N°1 d'Aléheridè à Babamè, l'axe Sokodé-Tchamba, l'axe Langabou-Pagala-Gare-Tchifama-Assoukoko, etc.

1.2.4. Composition par sexe et par âge

La composition par âge est déterminée sur la base des données du recensement général de 1981 et de 2010. Il ressort que la population régionale est caractérisée par son extrême jeunesse en 2010 (54,29% de la population ont moins de 20 ans). La part des moins de 15 ans est de 44,02%, soit près de la moitié de la population. On note un taux relativement élevé de la tranche d'âge des actifs (15-59 ans) qui représentait 52,95% de la population totale en 2010.

La tendance n'aurait pas changé selon les projections de l'INSEED en 2020. On note 40,44% pour les moins de 15 ans ; 52,72% pour les moins de 20 ans et 54,07% pour les actifs. C'est ce que traduit la pyramide des âges ci-dessous avec sa base large et son bout effilé.

Figure 1 : Pyramide des âges de la Région Centrale en 2020



Source : Projections de l'INSEED 2020

La structure par sexe de la population de la région présentait une légère prédominance féminine. En effet, la population résidente dénombrée en novembre 2010 à 617 871 habitants est constituée de 49,92% d'hommes (308 443) et de 50,08% de femmes (309 428), ce qui correspond à un rapport de masculinité de 99,68%. Cette tendance se serait inversée et en 2020 le rapport de masculinité serait de 100,53%.

Tableau 4 : Evolution de la composition de la population par sexe et par préfecture

Localité	2010			2015			2020		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Tchaoudjo	94 516	95 598	190 114	104 974	105 521	210 495	118 991	118 892	237 883
Tchamba	65 359	66 315	131 674	71 975	72 842	144 817	80 786	81 458	162 244
Sotouboua	61 097	59 917	121 014	67 856	66 271	134 127	76 763	74 647	151 410
Blitta	68 681	68 977	137 658	75 880	75 988	151 868	85 436	85 292	170 728
Mô	18 790	18 621	37 411	20 612	20 357	40 969	23 119	22 758	45 877
Région	308 443	309 428	617 871	341 297	340 979	682 276	385 095	383 047	768 142

Source : Données du RGPH 4 de 2010 et Projections de l'INSEED 2015 et 2020

1.2.5. Structures traditionnelles

L'organisation de la chefferie traditionnelle est faite autour de la cour du Chef. Le Chef est souvent entouré d'une notabilité faite de sages et des représentants des vestibules ou des quartiers. En dehors, du Chef, d'autres responsabilités sont confiées à des personnes mandatées dans la communauté.

Il faut noter aussi les plaisanteries par filiation entre certaines ethnies ou clans comme entre les *Mola* et par conséquent tous les *Tem* et les *Moba*, entre les *Mola* et les *Fofana*, entre les *Tchamba* et les *Bassar*, etc. Ces liens sociaux sont souvent mis en valeur dans les activités courantes de la vie et dans la prévention et la résolution des conflits.

1.2.6. Litiges

Les conflits intercommunautaires sont souvent liés aux fonciers et à la transhumance.

1.2.7. Fêtes traditionnelles

Les fêtes traditionnelles, loin d'être une création de notre temps, sont des manifestations sociales, culturelles, spirituelles et religieuses qui se perpétuent de génération en génération. Elles expliquent la solidarité clanique, ethnique et l'appartenance à un espace culturel commun.

Dans la Région Centrale, il existe plusieurs fêtes traditionnelles célébrées par plusieurs ethnies qui sont :

- « *Adossa - Gadaou* » qui est né de la mixture de deux fêtes coutumières en pays Tem dans Tchaoudjo
- « *Kiyèna* » qui est la fête de la moisson à Sotouboua et Blitta.

Il existe d'autres fêtes traditionnelles dans la région qui ne sont pas très bien connues.

1.2.8. Mouvements migratoires

Les données récentes sur les mouvements migratoires et leur solde ne sont pas disponibles. Toutefois, ces mouvements sont encore certainement très actifs et dynamiques dans la région. Des flux migratoires y arrivent en provenance des régions de la Kara, des Savanes et des Plateaux à la recherche des zones d'accueil plus favorables. En effet, entre 1970 et 1981, la région a été la zone d'immigration par excellence à l'intérieur du territoire togolais avec un flux migratoire positif de 63 290 personnes.

Tableau 5 : Soldes migratoires régionaux (*)

N°	Régions	Population		Solde migratoire 1970-1981	Population	
		1970	1981		1981	2010
1	Maritime	710 568	1 029 597	+ 45 652	1 029 597	2 599 955
2	Plateaux	470931	648 548	-3 592	648 548	1 375 165
3	Centrale	173 298	273127	+ 33 185	273127	617 871
4	Kara	359 880	425 073	- 73 285	425 073	769 940
5	Savanes	238 927	328 905	- 1 960	328 905	828 224
TOGO		1 953 604	2 705 250	0	2 705 250	6 191 155

*Soldes migratoires calculés par rapport au taux de croissance moyen du pays : 2,84 en 1981 et 2,58 en 2010. *Source : RGPH : 1970,1981 et 2010.*

1.2.9. Organisation administrative

Au plan administratif, elle compte 5 préfectures subdivisées en 61 cantons comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 6 : Découpage administratif de la Région Centrale

N°	Préfecture	Superficie	Chefs-lieux	Nombre de communes	Nombre de cantons	Nombre de villages	Nombre de hameaux et fermes
1	Tchaoudjo	2 651	Sokodé	04	13	84	313
2	Sotouboua	3 720	Sotouboua	03	12	226	171
3	Tchamba	3 166	Tchamba	03	10	61	290
4	Blitta	2 973	Blitta	03	21	140	621
5	Mô	960	Djarkpanga	02	05	86	62
Région		13 470	Sokodé	15	61	511	1 395

Source : 4^{ème} RGPH 2010 et Données administratives

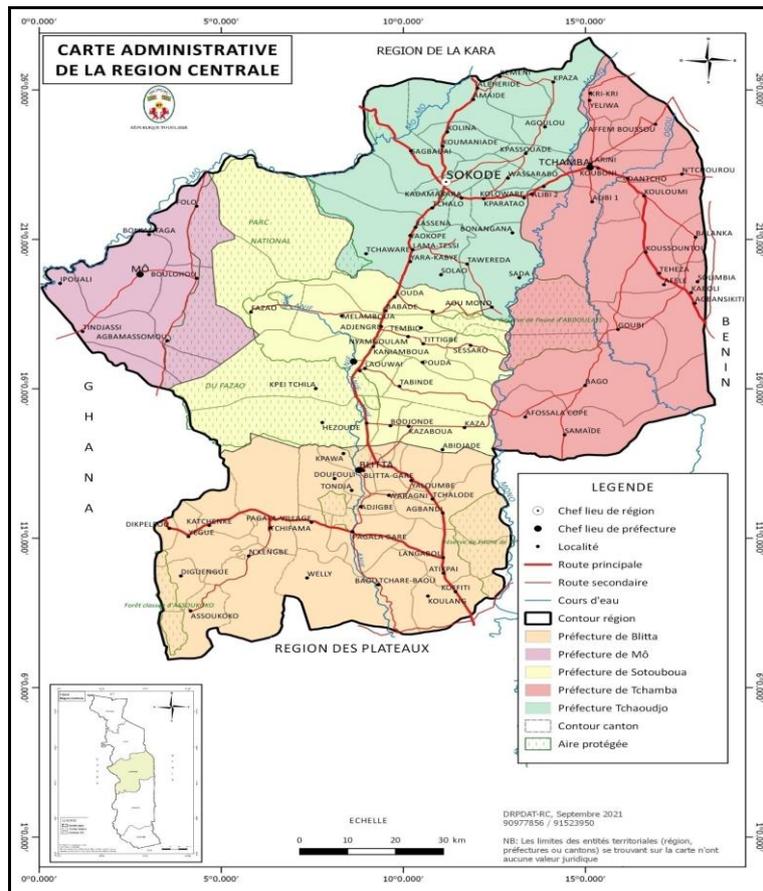


Figure 2 : Carte administrative de la région Centrale

1.3. ECONOMIE

1.3.1. Ressources économiques

Le secteur primaire reste un grand pourvoyeur d'emplois dans la région et se subdivise en activités de production végétale, de production animale et de production halieutique.

L'agriculture : L'agriculture régionale est essentiellement vivrière (75% des superficies emblavées) avec une prédominance de grain (80%) sur les tubercules (20%). Quant aux cultures de rente (coton, café, cacao..), elles ne sont pas négligeables et occupent près de 25% des superficies emblavées. Les cultures de rente sont dominées par la culture du coton, le soja et l'anacarde. Le café et le cacao sont produits de manière marginale dans l'Adélé (préfecture de Blitta).

La jachère jadis permettait au sol de se reconstituer. L'accroissement de la population contraint les agriculteurs à exploiter les mêmes terres, d'où le phénomène de dégradation des sols observés depuis le début de l'intensification de la production. Au recensement agricole de 2012, la Région Centrale comptait sur une population totale de près de 640 000 habitants dont 472 101 actifs agricoles (environ 73,5%) dont 236 648 femmes (50,1%) et 235 453 hommes (49,9%). Ainsi la population active féminine est très importante. Si l'activité principale des hommes en milieu rural reste le travail sur l'exploitation agricole, les femmes travaillent aussi la terre et sont présentes à tous les niveaux, de la production à la commercialisation en passant par la transformation. Elles jouent un rôle particulièrement important dans la production vivrière (igname, mil, sorgho, maïs, arachide, haricot, riz) et maraîchère.

La production animale : L'élevage constitue l'un des maillons forts du secteur primaire de la Région Centrale et représente près du tiers du PIB de l'agriculture. Il emploie une part non négligeable de la main d'œuvre agricole soit comme principale activité ou soit comme occupation secondaire. Les espèces élevées sont les bovins, les ovins, les porcins, les caprins, les équins, les asiens et la volaille.

Production halieutique : La production halieutique reste limitée dans la région. Il s'agit de la pêche artisanale dans les cours d'eau de la région (Nâh, Mô, Mono, Anié, etc.). C'est une activité secondaire pratiquée en saison sèche par les paysans. Les produits pêchés sont difficilement quantifiables.

L'assèchement des cours d'eau et des étangs piscicoles, l'insuffisance des étangs piscicoles, les difficultés de gestion techniques des étangs, l'inexistence des étangs d'alevinage restent les problèmes majeurs de ce secteur.

1.3.2. Synthèse des potentialités et contraintes de la région

Les potentialités de développement de la région sont assez diversifiées et peuvent être ressorties sur les plans du milieu naturel, du capital humain et économique.

Sur le plan naturel, la région dispose d'un sol et un sous-sol offrant des sites à fortes potentialités minières et des affleurements rocheux valorisables; la présence de deux (2) grands bassins hydrographiques arrosant la région et offrant des potentialités en termes d'aménagement hydro-agricoles, à la pisciculture et aux maraîchages, la disponibilité de terres encore fertiles dans l'Ouest et l'Est et un potentiel forestier assez élevé : 21% selon l'IFN de 2016.

S'agissant du capital humain on remarque une proportion élevée de la population active constituant un gage certain de la force de travail nécessaire (54,07%).

Sur le plan de la production économique, il y'a le démarrage de la promotion des chaînes de valeurs et des filières, l'installation de quelques unités de transformation agroindustrielle et agroalimentaire. L'existence d'une diversité de sites historiques, culturels, environnementaux et de patrimoines à haute valeur touristique, la situation géographique de la région et la position de carrefour de son chef-lieu Sokodé, lui permettent de jouer un rôle important dans les échanges commerciaux au plan régional et national.

Sur le plan des infrastructures économiques, la région dispose d'un réseau routier de plus de 346 km de routes bitumées et plus de 2 773,5 km de pistes en terre praticables en toutes saisons. L'existence d'un poste de transformation électrique à Sokodé et de deux centrales photovoltaïques à Assoukoko et à Blitta Village dans la préfecture de Blitta.

Ces multiples potentialités de la région sont éventuellement sujettes à certaines contraintes contre lesquelles il faut continuellement lutter. On note l'inexistence de véritables chaînes de valeurs intégrant les activités de production économique ; le faible revenu par tête d'habitants (pauvreté) avec des zones d'extrême pauvreté caractérisées par une forte autoconsommation ; un marché intérieur trop étroit ; la quasi absence de tissu industriel ; la faible couverture en infrastructures et équipements de base (électricité, eau potable, réseaux de télécommunications, ...); les carences du cadre incitatif à l'initiative privée local. Il faut aussi relever la faible modernisation des systèmes de production agricole restés majoritairement traditionnels ; l'enclavement de certaines zones de forte production et des zones potentielles d'exploitation caractérisé par l'insuffisance notoire en infrastructures socio-collectives de base ; le taux élevé de chômage et de sous-emploi exacerbant le phénomène de l'exode rural ; la non maîtrise de la croissance démographique ; la pression humaine sur les écosystèmes et les ressources naturelles et les conflits liés à la transhumance.

1.4. CONTEXTE DE VULNERABILITE ET DE RISQUES DE CATASTROPHES

1.4.1. Aléas récurrents dans la région centrale

La région connaît des aléas qui représentent des risques de catastrophes pour les habitants. Les aléas les plus souvent rencontrés sont :

- Origine naturelle

- Épidémies/épizooties ;
- Inondations ;
- Tempêtes et vents violents ;
- Sécheresses.

- Origine anthropique

- Feux de végétation/incendies ;
- Accidents de circulation ;
- Accidents industriels ;
- Pollutions ;
- Érosions ;
- Conflits intercommunautaires ;
- Menaces.

1.4.1.1. Aléa Epidémies/Epizooties

Depuis mars 2020, le Corona Virus sévit au Togo ; grâce aux mesures mis en place et surtout à la vaccination on note une baisse significative du taux de contamination en ce début d'année 2022.

Avant la survenue de cette pandémie, la région faisait face à un certain nombre d'épidémies dont les plus récurrentes sont : le choléra, diarrhée rouge, MBE, méningite et la fièvre jaune.

L'existence des épizooties de charbon bactérien, de peste porcine africaine, de chenille légionnaire d'automne constitue un risque majeur pour la population. Aussi note-t-on la peste des petits ruminants, la pseudo-peste aviaire.

1.4.1.2. Aléa Inondations

Les inondations au niveau de la région sont dues à la concentration de fortes pluies sur une courte période allant souvent d'avril à octobre. Mais la pluviométrie à elle seule ne suffit pas pour expliquer le phénomène. Ce dernier tire aussi sa source de l'installation anarchique des habitations et des activités humaines sur les berges des cours d'eau et les bas-fonds, du déboisement, de l'insuffisance et de la mauvaise gestion des ouvrages de drainage des eaux pluviales et d'assainissement. La gravité de l'aléa inondation provient du fait qu'il peut entrainer des maladies hydriques (choléra, paludisme, etc.).

En effet en 2020 la région a enregistré les inondations occasionnant d'importants dégâts matériels dans trois (03) préfectures. Au total on dénombre 2385 sinistrés et une (01) perte en vie humaine dans la préfecture de sotouboua. En 2021 les inondations ont touchés quatre (04) préfectures faisant 2566 sinistrés et un (01) décès dans la préfecture de Tchamba.

1.4.1.3. Aléa Tempêtes/vents violents

Les vents violents sont aussi fréquents dans la région Centrale. En 2020, la région a enregistré des cas de vents violents entrainant d'importants dégâts dans trois (03) préfectures (Blitta, Mô et Tchamba). On dénombre 4867 sinistrés. En 2021, les vents violents ont touché toutes les cinq (05) préfectures de la région faisant 4166 sinistrés.

1.4.1.4. Aléa Feux de végétation

Les feux de végétation constituent un frein à la conservation, à la régénération, au développement des écosystèmes forestiers, à la conservation des sols et à la production agricole. La pratique des feux précoces menés jusqu'ici par les services de l'environnement n'a toujours pas donné des résultats escomptés à cause des difficultés liées à la gestion de la transhumance et au phénomène de braconnage. Il est difficile de sensibiliser, d'associer et de faire participer activement les acteurs qui en sont généralement à l'origine.

1.4.1.5. Aléa Incendies

Chaque année, il se produit des incendies qui détruisent des édifices, des cultures, des récoltes et même des habitations dans certaines localités, entraînant, des pertes économiques, des dommages sur l'environnement et des pertes en vies humaines.

Les causes d'incendies sont nombreuses : naturelles (foudre, soleil...), humaines (imprudence, ignorance, malveillance, négligence, criminel) et énergétiques (thermique, électrique, mécanique...). Le stockage et la vente illicite des produits inflammables sont des facteurs aggravant des risques d'incendies. Les incendies d'origine électrique sont les plus récurrents.

1.4.1.6. Aléa : Conflits intercommunautaires

Les conflits intercommunautaires sont le plus souvent liés aux litiges fonciers et à la pratique de la transhumance.

Au Togo, le régime foncier est régi par le droit coutumier et moderne. Selon ce droit, la terre appartient aux collectivités. Cette situation engendre le plus souvent des conflits entre des communautés qui se réclament le droit de propriété.

La transhumance, censée se tenir entre février et mai dans le couloir défini, n'est souvent pas respectée et engendre des dégâts importants sur le plan social, environnemental et économique. Ce phénomène s'accroît avec la sédentarisation de certains transhumants et la conversion tacite des zones agricoles en zones d'élevage et de pâturage. Les transhumants sont souvent à l'origine des feux tardifs qui constituent une menace pour les aires protégées.

Leurs troupeaux causent des dégâts aux cultures et aux récoltes, source de conflits. A titre d'exemple, en 2020, la région a enregistré 38 cas de dévastation de parcelles traités par des comités préfectoraux de transhumance.

1.4.2. Conséquences des situations d'urgence ou de catastrophes

Les conséquences sont très perceptibles dans la région, surtout ces dernières années avec les phénomènes des changements climatiques, l'érosion côtière, la perte de la diversité biologique, les déficits alimentaires, le développement des maladies, les dégâts matériels et la dégradation du cadre de vie.

L'impact des changements climatiques se manifeste par l'aggravation des risques d'incendie et la sévérité des feux de végétation entraînant le dépérissement voire la disparition des espèces les plus sensibles. Ces impacts provoqueraient l'assèchement du climat et réduiraient la disponibilité en eau et en nutriments, limitant le fonctionnement physiologique des arbres surtout ceux de petit diamètre (MERF : Sixième rapport national sur la diversité biologique du Togo 2014-2019).

Tableau 7 : Répartition géo spatiale des sinistrés en 2021

Région	Préfecture	Canton	Conflit communautaire	Incendie	Inondations	Vent violent	Total sinistrés	Total ménages
Centrale	Blitta	4	0	38	316	981	1335	248
Centrale	Mô	4	13	0	0	1355	1368	146
Centrale	Sotouboua	12	0	247	843	1300	2390	429
Centrale	Tchamba	5	0	14	1169	495	1678	386
Centrale	Tchaoudjo	5	149	0	238	35	422	118
Sous total Centrale		30	162	299	2566	4166	7193	1327

Source : ANPC, évaluation rapide 2021

1.4.3. Mesures préventives

Les mesures de prévention ont consisté :

- à l'identification des zones à risques : les berges des cours d'eau, les bas-fonds, le corridor d'interconnexion électrique (haute tension) ;
- aux campagnes de sensibilisation, d'éducation et d'information : les focus groups, les ateliers et forum de formation, des interviews et thèmes développés à travers les médias etc.

1.4.4. Mesures d'atténuation et de secours d'urgence

Elles ont consisté à :

- la mise en place du système d'alerte et de secours des sinistrés.

Un système d'alerte vise à mettre une stratégie (réponse) rapide sous forme de mesures de protection de la population. Bien que ce système vise principalement le secours d'urgence des sinistrés en cas de catastrophes, il permet la prévention et l'atténuation des risques à travers les organes de planification des secours et les organes de gestion en urgences. Il est mis en œuvre à travers le Plan ORSEC au niveau régional, préfectoral et local. Les rôles et les responsabilités des différents acteurs permettent une meilleure mise en œuvre du plan ORSEC. Plusieurs comités relatifs à la gestion de l'environnement, la transhumance, les aires protégées, des forages ruraux, ont été également mis en place au niveau local.

- la reforestation des zones dégradées et sensibles

Les objectifs spécifiques du PNR Phase 1 consistent à s'appuyer sur les modèles d'intervention et les actions pilotes actuelles de reboisement au Togo pour :

- Aménager 300 000 ha de forêts
- Produire environ 50 110 000 plants, toutes espèces confondues pour les objectifs définis.

1.5. CAPACITES DE RESILIENCE

1.5.1. Efforts du gouvernement

Le processus de mise en œuvre du Cadre d'Action de Sendai pour les nations résilientes aux catastrophes dont le Togo fait partie, a abouti à la mise en place des outils de planifications stratégiques dont la feuille de route gouvernementale à l'horizon 2025 qui prend en compte la thématique RRC, la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, la politique nationale de la protection civile, et des cadres d'orientation tels que les plateformes nationale, régionales et préfectorales pour la réduction des risques de catastrophes, etc.

La mise en œuvre de ces outils a permis d'amorcer le renforcement de capacités des acteurs impliqués dans la gestion des situations d'urgences et de catastrophes, d'élaborer des plans d'actions des plateformes régionales, des cartes à risques d'inondations dans les régions Maritime et des Savanes, du guide des élus locaux pour la réduction des risques de catastrophes, des plans national et régionaux de contingence, le plan ORSEC et de mener des activités de recherches sur les tendances climatiques et les risques associés, etc.

Aussi face aux situations d'urgence, le gouvernement et ses partenaires apportent-ils assistance humanitaire aux sinistrés. L'appui post-catastrophe au relèvement n'est pas du reste.

1.5.2. Capacités de résilience de la région

La région est dotée d'une plateforme régionale et des plateformes locales de réduction des risques de catastrophes. Ces plateformes, présidées par les préfets, sont des cadres d'échanges, d'orientations et de concertations entre les acteurs impliqués dans la thématique. Les structures clés qui composent ces plateformes sont entre autres :

- Direction Régionale de l'Agence Nationale de la Protection Civile ;

- Direction Régionale de la Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural ;
- Direction Régionale de l'Eau et de l'hydraulique villageoise ;
- Direction Régionale de la Santé, de l'hygiène publique et de l'accès universel aux soins ;
- Direction Régionale de l'Action Sociale ;
- Direction Régionale de l'Environnement ;
- Direction Régionale des Travaux Publics ;
- Direction Régionale de l'Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo ;
- Corps des Sapeurs-pompiers ;
- Forces de Défenses et de Sécurité ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- Plan International Togo ;
- etc.

En outre, la région dispose des institutions régionales de coordination du développement qui concourent au renforcement de la résilience. Il s'agit entre autres de :

- Comité Régional de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CRDAT)
- Commission Régionale de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CORDAT)
- Comités Locaux de Développement et de l'Aménagement du Territoire (CLDAT)
- Commissions Locales de Développement et de l'Aménagement du Territoire (COLDAT)

En termes d'infrastructures disponibles, la capacité de résilience de la région repose sur :

➤ **Les structures sanitaires : infrastructures, équipements et personnel de santé :**

La région Centrale comporte cinq (05) districts sanitaires (Tchaoudjo, Tchamba, Sotouboua, Mô et Blitta) coordonnés par la Direction Régionale de la Santé (DRS) de la région Centrale basée à Sokodé. Chaque district sanitaire est dirigé par un directeur préfectoral de la santé (DPS).

En 2022, la région centrale compte 106 unités de soins périphériques publiques de type I et II, des hôpitaux de district (04), des structures privées et confessionnelles (31). La région abrite également un CHR qui est un centre de référence régional à Sokodé chef-lieu de la région centrale. Elle abrite également des hôpitaux confessionnels dont l'hôpital St Luc de Pagala dans la préfecture Blitta et le CMS Puit de Jacob dans le district de Tchaoudjo.

Le système de santé est piloté à ce jour dans la région par 1646 agents. Cet effectif prend en compte le personnel du secteur public, privé et confessionnel. Le nombre de lits moyen est de 0,90 lit pour 1 000 habitants contre 3 lits pour 1 000 selon les normes de l'OMS.

En 2022, les estimations en termes de couverture par le personnel de santé donnent : un (1) médecin pour 21969 habitants contre 10 000 habitants pour l'OMS, un (1) assistant médical

pour 17 295 habitants contre 1 000 habitants pour l’OMS, une (1) sage-femme pour 9032 habitants contre 4000 habitants pour l’OMS.

➤ **Le corps des Sapeurs-pompiers (CSP) :**

Une Compagnie d’Incendie et de Secours (CIS) du CSP (principale force de secours), défend à ce jour les cinq préfectures de la région et a son poste de commandement à Sokodé dans la préfecture de Tchaoudjo.

Cette unité du CSP de par sa finalité (secours d’urgence) et de par son positionnement défend un secteur qui présente de nombreux sites d’intérêt national (étatique, industriel...) et concentre les risques sociétaux, naturels ou technologiques. Ces risques qui s’y trouvent, constituent une problématique opérationnelle importante, eu égard à la complexité des aléas et aux enjeux sécuritaires et économiques nationaux et internationaux.

Pour une implantation et un maillage judicieux dans la région centrale, l’unité présente dispose d’équipements de secours d’urgences, et des moyens d’interventions insuffisants.

➤ **Génie militaire**

Les FAT disposent en leur sein d’une direction générale chargée des infrastructures de défense (DGID) qui a une compétence nationale. En outre, le génie militaire en pleine restructuration, projette créer des structures décentralisées.

➤ **Travaux publics : matériel et équipements (pelleteuses, excavatrices, etc.)**

Le rôle majeur de cette direction aujourd’hui est la supervision des travaux d’aménagement et de réalisation d’infrastructures dans la région. La région regorge de Petites et Moyennes Entreprises (PME) des Bâtiments et Travaux Publics. Cependant, la difficulté au niveau de ces structures est l’insuffisance d’équipements spécialisés et d’engins lourds.

➤ **Hydraulique : sources d’eau potable, réseaux, forages, taux de couverture**

Le secteur de l’approvisionnement en eau potable se subdivise en trois grandes composantes :

- **Approvisionnement en eau potable :**

L’eau source de vie, demeure un problème crucial pour les populations rurales et urbaines malgré les efforts consentis par le gouvernement togolais de doter chaque agglomération d’eau potable. Le secteur de l’approvisionnement en eau potable se subdivise en trois grands milieux : Rural, Semi- urbain et Urbain.

Rural : l’appréciation de l’état réel de l’approvisionnement en eau potable en milieu rural se fait à travers la base de données PROGRES. L’information la plus récente est fournie par la Direction Régionale de l’Eau et de l’Hydraulique Villageoise – Région Centrale (DREHV-RC). Cependant le problème d’alimentation en eau potable des populations demeure crucial dans la région et particulièrement dans les zones d’accès difficile à la nappe phréatique. Le taux de desserte en milieu rural dans la région centrale est de 51% (DREHV-RC en 2020). La situation des ouvrages d’eau potable en milieu rural se présente comme suit : 792 forages (19

en pannes) équipés de Pompe à Motricité Humaine ; 34 Postes d'Eau Autonomes (05 en pannes) ; et 01 mini – adduction en eau potable (AEP).

Semi-urbain : dans les milieux semi urbains, les ouvrages réalisés sont : le Mini-Adductions d'Eau Potable (Min-AEP), les Postes d'Eau Autonomes (PEA) et le Forages équipés de Pompe à Motricité Humaine (FPMH). En 2020, il existe 541 FPMH (22 en panne) ; 18 Mini-AEP (03 en panne) et 34 postes d'eau autonomes (04 en panne) en milieu semi-urbain dans la région Centrale. Ce qui donne un taux de desserte de 65% (Rapport d'activités DREHV-RC 2020).

Urbain : le problème d'approvisionnement en eau potable des centres urbains se pose avec acuité. Les extensions des réseaux de la TdE sont limitées au regard des mouvements migratoires dans les villes et du taux d'accroissement de la population urbaine.

- Assainissement (Eaux usées et eaux pluviales)

Assainissement des eaux pluviales : le réseau de drainage des eaux pluviales existant est de type évacuation linéaire gravitaire. Il a été conçu et réalisé dans le cadre de projets d'aménagement de voirie et de routes. Il s'agit d'un réseau constitué de caniveau à ciel ouvert, comportant des dalles au droit des entrées et des ouvrages de franchissement au travers des voies de grande circulation. En générale, des ouvrages de franchissement (buses et dalots) ont été identifiés et relevés. Nous assistons à un ratio très faible de couverture spatiale d'ouvrage d'assainissement dans les communes de la région centrale.

Assainissement des eaux usées : la gestion des eaux usées constitue encore un défi pour les villes togolaises. En effet, jusqu'à ce jour, aucun réseau de collecte des eaux usées domestiques n'existe dans la région centrale. Les eaux usées sont rejetées dans la nature sans aucun traitement, ce qui entraîne souvent des maladies hydriques telles que le choléra, la fièvre typhoïde et autres. Dans les communes de la région centrale les eaux usées sont évacuées dans la nature, dans la rue et dans la cour des concessions par les ménages, constituant des gîtes larvaires à 72.15 %.

➤ **Energie électrique :**

La couverture en énergie électrique ne s'est pas encore généralisée à toute la région. Seuls les chefs-lieux de préfectures et quelques localités sont desservies.

➤ **Télécommunications :**

Le réseau de télécommunications (téléphone fixe et mobile) a connu une extension et un essor considérable ces dix dernières années au Togo en général et dans la région centrale en particulier. Cette progression rapide est liée au système commercial de la communication et de l'internet. Malgré cette expansion, la couverture de la région par le réseau n'est pas encore totale. Dans le domaine de l'utilisation ou l'accès à l'internet, la région a connu des avancées à travers l'utilisation des technologies de l'information et de la communication.

DEUXIEME PARTIE : HIÉRARCHISATION DES ALÉAS ET SÉLECTION DES CONTINGENCES

Les risques de catastrophes retenus sont ceux majeurs auxquels la région pourrait être confrontée pendant les vingt-quatre (24) prochains mois. Au moyen d'une grille d'hierarchisation des aléas, les participants ont sélectionné les contingences suivant les critères de probabilité d'occurrence et de sévérité.

Au vu du contexte humanitaire, la récurrence des événements hydro climatiques extrêmes et leur forte probabilité de survenance, les acteurs de la plateforme régionale ont retenus pour le compte du PRC 2022 - 2024, quatre (04) contingences dans l'ordre suivant :

Contingence 1	Tempêtes/Vents violents
Contingence 2	Inondations
Contingence 3	Feux de végétation/Incendies
Contingence 4	Conflits intercommunautaires

2.1.NALYSE DES CONTINGENCES

2.1.1. Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les localités de la région connaissent des vents normaux qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Généralement en saisons pluvieuses, certaines localités de la région connaissent des tempêtes accompagnées de vents violents. Ces vents occasionnent certains sinistres et dégâts tels que le décoiffement de certaines maisons, édifices, renversement des arbres, des poteaux électriques et téléphoniques sur les voies, destruction de cultures, faisant des blessés graves voire des pertes en vies humaines et des sans-abris.
Scénario N° 3 : Pire	Toute la région a été touchée par des vents violents accompagnés ou non de pluies ravageant tout sur leur passage et occasionnant d'énormes dégâts matériels et humains. Principalement on note la destruction des maisons, des récoltes, l'effondrement d'infrastructures socio-collectives notamment les écoles, les hôtels, les unités de production, les édifices d'Etat, les lignes téléphoniques et électriques. Sur le plan humain, on enregistre plus d'une trentaine de blessés graves, une dizaine de morts et quatre cent sans-abris. Par ailleurs, on dénombre deux cent déplacés dépourvus de tout et exposés aux risques d'épidémie et de famine.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.1.2. Contingence 2 : Inondations

Contingence 2 : Inondations	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les localités de la région connaissent une pluviométrie normale avec les crues de certains cours d'eau sans dégâts humains ni matériels importants.
Scénario N° 2 : le plus probable (scenario moyen)	Démarrage précoce de la saison pluvieuse. Suite aux pluies diluviennes qui se sont abattues sur la région, certaines zones à risque (zones marécageuses, bas-fonds, zones en bordure des rivières ...) sont inondées et subissent des dégâts modérés : destruction des cultures, effondrement de quelques maisons d'habitation ; dégradation des pistes et risques d'épidémies.
Scénario N° 3 : le Pire	Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines en nombre important, destruction des cultures, des récoltes et des animaux domestiques, risque de sortie des reptiles ; destruction des habitations, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-collectives, enclavement de plusieurs localités ; risque élevé d'épidémies (paludisme, cholera).
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.1.3. Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies

Contingence : Feux de végétation/Incendies	
Scénario N° 1 : Meilleur	Les populations de la région ont pris les mesures préventives (en faisant : des pare feux autour des maisons et des champs, et des feux précoces). Toutefois on note des cas isolés de feux tardifs maitrisés par la population sans dégâts majeurs.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Certaines localités n'ont pas respecté les calendriers de feux précoces. La Région connaît quelques poches de feux actifs occasionnant la destruction de récoltes, champs, habitats et marchés.

Scénario N° 3 : Pire	Les calendriers de feux précoces n'ont pas été respectés et les pare feux n'ont pas été faits. Toute la région connaît des feux actifs détruisant les cultures, les maisons d'habitation et occasionnant d'importants dégâts matériels et des pertes en vies humaines.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.1.4. Contingence 4 : Conflits intercommunautaires

Contingence : Conflits intercommunautaires	
Scénario N° 1 : Meilleur	Toutes les communautés de la région ont une cohabitation pacifique avec quelques conflits mineurs qui n'occasionnent aucun dégât humain ni matériel.
Scénario N° 2 : le plus probable (Moyen)	Certaines communautés s'affrontent occasionnant des blessés, des personnes déplacées, des dégâts matériels et de la méfiance entre les groupes concernés. La majorité des personnes déplacées sont hébergées dans les familles d'accueil et des sites d'accueil improvisés pour la circonstance
Scénario N° 3 : Pire	Plusieurs communautés de la région s'affrontent avec des armes blanches et létales entraînant d'énormes pertes en vies humaines, des blessés graves, des dégâts matériels, de la méfiance entre les groupes concernés et un nombre important de déplacés dépassant la capacité d'accueil des familles et des sites d'accueil improvisés pour la circonstance.
Le scénario N°3 est le pire scenario et requiert notre attention et fait objet de notre étude.	

2.2. PRESENTATION DES SCENARII

Les scénarii sont présentés selon les contingences. Les détails des scénarii relatifs à la durée probable de la phase d'urgence, aux capacités susceptibles de répondre à l'urgence, aux contraintes majeures à la réponse et aux besoins prioritaires pour en faire face se présentent comme suit :

2.2.1. Tempêtes/Vents violents

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Toute la région
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	15000
	Sinistrés	5000
	Blessés	35
	Disparus	00
	Morts	03
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	150 ha pour les cultures et 80 tonnes de réserve agricole stockée.
	Élevage	Nombre de têtes d'animaux (100).
	Infrastructures/habitats	Plusieurs immeubles/habitations ; Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux de surface et de l'air.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues de 2007 à nos jours. Cependant au niveau local l'implication des autorités doit être renforcée.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la RRC : ANPC, Gendarmerie nationale, Police Nationale, Service de santé des armées, ANSAT, Direction Régionale de l'Action Sociale, Service Régional de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base (SRHAB), Direction Régionale de l'Agriculture (DRAEDR), l'ICAT, la CEET, CIS, Direction régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Direction régionale des travaux publics, Centre Météo, TdE, direction régionale de la planification , du développement et de l'aménagement du territoire (DRPDAT), Communication, ONGs, sociétés privées, ...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, Directions Préfectorales de l'Action Sociale, CCD, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels,
Autres Organisations		Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, OCDI, ATBEF, RADAR, Diaspora, Chambre de métiers, Plan International Togo, GIZ, autres ONGs, etc.
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'une cartographie des zones à risque de vents violents, - Faible couverture du système national d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés,

		<ul style="list-style-type: none"> - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, réticence liée aux habitudes de vie, us et coutumes.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Sites d'accueil, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances, tronçonneuses, équipements de déblai.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les sinistrés sur les sites d'accueil - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychosociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.

2.2.2. Inondations

Probabilité d'occurrence	Elevée
Impact	Très important
Localisation et étendue géographique	Toute la région

Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	10 000
	Sinistrés	3 000
	Blessés	25
	Disparus	03
	Morts	04
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	200 – 300 ha
	Élevage	Nombre de têtes d’animaux (100 - 200)
	Infrastructures	Environ 150 Km de route ; 150 m linéaire d’ouvrage de franchissement mineur et 50 m linéaire de ponts Écoles, autres bâtiments (maisons d’habitation).
	Environnement	Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et des sols.
Durée probable de la phase d’urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situation vécue depuis 2008.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la RRC : ANPC, Gendarmerie nationale, Police Nationale, Service de santé des armées, ANSAT, Direction Régionale de l’Action Sociale, Service Régional de l’Hygiène et de l’Assainissement de Base (SRHAB), Direction Régionale de l’Agriculture (DRAEDR), l’ICAT, la CEET, CIS, Direction régionale de l’eau et de l’hydraulique villageoise, Direction régionale des travaux publics, TdE, Centre Météo, direction régionale de la planification , du développement et de l’aménagement du territoire (DRPDAT), Communication, ONGs, sociétés privées...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, Directions Préfectorales de l’Action Sociale, CCD, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels.
Autres Organisations		Partenaires bilatéraux, Croix-Rouge, OCDI, ATBEF, RADAR, Diaspora, Chambre de métiers, Plan International Togo, GIZ, autres ONGs etc.
Contraintes majeures	Générales	- Faible couverture du système national d’alerte précoce,

probables à la réponse aux urgences		<ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance du matériel d'intervention, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque, - Insuffisance de ressources humaines spécialisées.
	Spécifiques aux zones affectées	Inaccessibilité des zones, us et coutumes, absence de la culture du risque de la population.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Matériels de pompage, tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles non vivres (kits logement, kits hygiène assainissement, kits de cuisine, etc.), - Matériel des TP (Bull, grader, chargeurs, pelles mécaniques, camions bennes, etc.), - Ponts flottants, ponts modulaires passerelles, - Kits alimentaires, médicaments et produits de 3D, - Sites d'accueil, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks) - Camions citernes, latrines amovibles, matériels de communication, groupes électrogènes, canaux de sauvetage, gilets de sauvetage, - Embarcations, - Matériels d'observation et de prévision météorologique et hydrologique, - Données géo spatiales (images satellites, SIG), - Fiches d'évaluation rapide.
	Interventions prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes, en premier lieu aux personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.), - Regrouper les sinistrés sur les sites d'accueil - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter une assistance humanitaire rapide, - Prise en charge psychosociale des victimes, - Renforcement de capacités, - Eduquer les communautés à mieux comprendre les occupations par les

		établissements humains, l'exploitation agricole des zones à risques, le contenu du Plan régional de contingence, - Sensibiliser les populations à rechercher les solutions durables, - Former les communautés à la base en techniques de sauvetage, - Mettre en place un Poste médical avancé (PMA), - Maintenir les activités WASH, - Distribuer les kits de réinstallation.
--	--	--

2.2.3. Feux de végétations/Incendies

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Important
Localisation et étendue géographique		Toute la région
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	5 000
	Sinistrés	1 000
	Blessés	5
	Disparus	0
	Morts	0
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	1000 hectares de cultures
	Élevage	0
	Infrastructures/habitats	Quelques habitations, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Détérioration du cadre de vie.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues.
Capacités Régionales		Plateforme régionale pour la RRC, Direction Régionale Nord (ANPC), Gendarmerie nationale, Police Nationale, Direction régionale de l'action sociale, Direction régionale de l'environnement, Direction Régionale de l'eau et de l'hydraulique villageoise, Direction régionale

		de la Santé, ICAT, Direction régionale de l'agriculture, CIS, Croix Rouge, ANSAT, CEET
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, Plan International Togo, Diaspora,
Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du système d'alerte précoce, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Insuffisance d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque. - Non-respect du calendrier des feux précoces.
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Us et coutumes, Pratiques religieuses, - Litiges fonciers récurrents.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentés familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes (eau et carburant), - Matériels de communication, groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les sinistrés sur les sites d'accueils, - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychosociale aux victimes, - Distribuer les kits de réinstallation.

2.2.4. Conflits intercommunautaires

Probabilité d'occurrence		Certaine
Impact		Très important
Localisation et étendue géographique		Toute la région
Nombre/pourcentage de population affectée	Affectés	15 000
	Sinistrés	10 000
	Blessés	25
	Disparus	0
	Morts	02
Impacts sur les moyens de subsistance et secteurs spécifiques	Agriculture	30 tonnes de réserve agricole détruites.
	Élevage	500 têtes de bœufs tués
	Infrastructures/habitats	Plusieurs habitations, marchés, édifices culturels...
	Environnement	Détérioration du cadre de vie.
Durée probable de la phase d'urgence		90 jours
Expériences antérieures des autorités aux niveaux régional et local		Situations vécues.
Capacités	Régionales	Plateforme régionale pour la RRC, Direction Régionale Nord (ANPC), Comité interministériel de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent (CIPLEV), Gendarmerie nationale, Police Nationale, Direction régionale de l'action sociale, Direction régionale de la santé, Direction régionale de l'agriculture, CIS, Service de santé des armées, ANSAT, CEET ...
	Locales	Plateformes préfectorales RRC : Préfectures, Communes, Antennes/ANPC, CVD, CDQ, services déconcentrés, Chefs traditionnels, ...
Autres Organisations		CRT, OCDI, ATBEF, Plan International Togo, Diaspora, autres ONGs, etc.

Contraintes majeures probables à la réponse aux urgences	Générales	<ul style="list-style-type: none"> - Absence du système d'alerte précoce pour les conflits, - Insuffisance de stocks d'urgence pré positionnés, - Inexistence d'un fonds national d'urgence, - Insuffisance de structures d'accueil, - Insuffisance d'initiatives communautaires à la base, - Faible appréhension de la culture du risque - Non aménagement et non-respect des couloirs de transhumance
	Spécifiques aux zones affectées	<ul style="list-style-type: none"> - Us et coutumes, - Pratiques religieuses, - Manipulation et instrumentalisation politique des groupes - Litiges fonciers récurrents, - Contestation de l'autorité locale.
Besoins prioritaires	Matériels/Equipements	<ul style="list-style-type: none"> - Tentes familiales, Cliniques mobiles, Rubhall (Entrepôts amovibles), articles vivres et non vivres (kits alimentaires, kit logement, kits de cuisine, kit hygiène et assainissement, etc.), - Médicaments et produits de désinfection, - Unités de potabilisation de l'eau, bladers (tanks), - Camions citernes, bâches à eau et carburant, - Matériels de communication, - Groupes électrogènes, - Trousses de premiers secours, EPI, - Ambulances.
	Interventions	<ul style="list-style-type: none"> - Tenir des réunions de coordination, - Apporter secours et sauvetage aux victimes en premier lieu les personnes vulnérables (enfants, femmes enceintes, personnes en situation d'handicap, personnes âgées, etc.) - Regrouper les sinistrés sur les sites d'accueil ; - Faire une évaluation rapide des besoins d'assistance, - Apporter assistance aux victimes (protection, santé, WASH, alimentation, éducation etc.), - Assurer la prise en charge psychosociale aux victimes, - Assurer la scolarisation des enfants sinistrés, - Distribuer les kits de réinstallation.

2.3. DEFINITION DES INDICATEURS ET DES FACTEURS AGGRAVANTS

Il est fait pour le pire scenario de chaque contingence retenue.

2.3.1. Contingence 1 : Tempêtes/Vents violents

	Indicateurs / Éléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs de la population affectée et localisation
<p><u>TEMPETES/VENTS VIOLENTS</u></p> <p style="text-align: center;">Éléments principaux du pire scénario.</p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu de vents violents sont touchées. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction de cultures récoltes et bétails, déplacement de populations, effondrement d'infrastructures socio-économiques avec risque élevé d'épidémies et de crises alimentaires.</p>	<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vitesse des vents supérieure ou égale à 80km / h • Etendue des vents. • Nombre de maisons et de champs détruits par les vents • Nombres d'infrastructures socio collectives atteintes <p><u>Éléments déclencheurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Différence de pressions, • Déforestation 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Destruction des bâtis (écoles, centres de santé, habitats, autres structures administratives, édifices culturels etc.) • Nombreuses personnes sans-abris, • Contamination des sources d'eau potable, • Destruction des structures d'assainissement de base • Destruction de la flore, la faune, des champs et des récoltes • Déplacement des populations • Augmentation des cas de maladies infectieuses (méningite, pneumonie,) • Charge supplémentaire des familles d'accueil, • Interruption des activités • Crise alimentaire • Pollution de l'environnement • Destruction des ouvrages hydrauliques et d'art • Obstruction/blocage des voies de circulation • Blessés et perte en vies humaines <p><u>Besoins</u></p>	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 15000 Sinistrés 5000 Blessés 35 Disparus 00 Morts 3 Agriculture 150 ha pour les cultures et 80 tonnes de réserve agricole stockée. Élevage Nombre de têtes d'animaux : 100. Infrastructures/habitats Plusieurs immeubles/habitations Écoles, Hôpitaux, marchés, édifices culturels... Environnement Erosion des sols, détérioration du cadre de vie, pollution des eaux et de l'air.</p> <p><u>Localisation</u> Toute la région</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Vivres et non vivres • Soins médicaux et médicaments • Prise en charge psychosociale • Education/Sensibilisation • Energie • Hygiène et Assainissement • Abris • Secours/Sécurité/Protection • Réhabilitation • Promotion des AGR 	
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	MSPC et acteurs de la PNRRC, Communes, Directions Régionales et Antennes de l'ANPC CVD/CDQ, CCD, OCDI, Plan International Togo, CRT, CRS, Aide et Action, Agences du SNU, et autres PTF etc.	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones affectées • Persistance des vents • Dysfonctionnement des infrastructures de communication • Perturbation de la distribution d'énergie électrique, • Insuffisance des ressources financières et matérielles. 	

2.3.2. Contingence 2 : Inondations

	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
<p>Contingence 2</p> <p>INONDATIONS</p> <p>Eléments principaux du pire scénario :</p> <p>Plusieurs localités y compris les zones qui n'ont jamais connu d'inondation sont inondées du fait de pluies diluviennes. Des dégâts majeurs ont été enregistrés : pertes en vies humaines, destruction des cultures, des récoltes et des élevages, déplacement des populations, effondrement d'infrastructures socio-collectives avec risque élevé d'épidémies et de paludisme.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie supérieure à la normale ; • Augmentation du niveau des cours d'eau ; • Envahissement des routes et pistes ; des habitations et des champs par les eaux de ruissellement. <p><u>Eléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Pluviométrie abondante et régulière dans la région ; • Ensablement de lit des cours d'eau, construction dans les lits des cours d'eau et dans les zones inondables ; • Obstruction des caniveaux ; • Montée anormale du niveau des cours d'eau. • Destruction des forêts galeries 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombreux sans abris, • Problèmes d'eau potable, • Pollution des points d'eau existants, • Destruction des infrastructures d'assainissement, • Non fonctionnalité des ouvrages d'assainissement, • Manque de vivres et non vivres, • Déplacement des populations, • Perturbation des activités scolaires, • Augmentation des cas de maladies diarrhéiques et de paludisme causant de plus en plus de décès • Perte des animaux domestiques • Destruction des infrastructures socio-collectives. <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable ; • Vivres et non vivres ; • Assistance médicale ; • Education ; • Assainissement ; • Abris ; • Sécurité/Protection. 	<p><u>Effectifs</u></p> <p>Affectés 10 000</p> <p>Sinistrés 3 000</p> <p>Blessés 25</p> <p>Disparus 03</p> <p>Morts 04</p> <p>Agriculture 200 - 300 ha</p> <p><u>Localisation</u></p> <p>Toute la région</p>

	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse
	Services techniques de l'Etat : défense, sécurité, santé, agriculture ; environnement, action sociale, communication. Partenaires : CVD/CDQ, ONG/associations, CRT, Aide et Action, Agences SNU	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones inondées, • Persistance des pluies, • Dysfonctionnement des réseaux d'évacuation des eaux pluviales, • Dysfonctionnement des infrastructures de communication, • Impréparation et Dysfonctionnement de la coordination, • Insuffisance des ressources, • Insuffisance des structures sanitaires, • Mauvaise gestion des ressources.

2.3.3. Contingence 3 : Feux de végétation/Incendies

Contingence : 3 FEUX DE VEGETATION/INCENDIES	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
Eléments principaux du pire scénario : Certaines localités n'ont pas respecté les calendriers de feux précoces. La Région connaît quelques poches de feux actifs occasionnant la destruction de récoltes, habitats	<u>Indicateurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Dévastation de forêts, habitations, récoltes et marchés • Déplacement de populations <u>Eléments déclencheurs</u> <ul style="list-style-type: none"> • Plusieurs foyers de feux non maîtrisés • Assèchement poussé de la végétation • Pratique de feux de renouvellement de la végétation par les éleveurs • Pratique de la chasse • Feux de brousse tardifs 	<u>Conséquences</u> <ul style="list-style-type: none"> • Perte de récoltes et dévastation des formations végétales, des plantations • Quelques sans abris, • Problèmes d'eau potable en cas de déplacement des sinistrés, • Manque de vivres et non vivres, Déplacement des populations • Disparition de certaines espèces forestières protégées. <u>Besoins</u> <ul style="list-style-type: none"> • Eau potable • Vivres et non vivres • Santé • Education 	Tchaoudjo : Cantons : Kparatao, Lama-Tessi, Agouloudè, Kpangalam Tchamba : Cantons : Alibi, Kri-Kri, Afem, Balanka, Bago, Goubi Sotouboua : Tous les cantons Blitta : Cantons de Yégué, Mpoti, Atsintsè, Assoukoko, Tintchro Mô : Cantons de Djarkpanga, Boulohou,

et marchés.		<ul style="list-style-type: none"> • Abris • Sécurité/Protection • Ouvrages d'assainissement • Réseau électrique. 	Kagnigbara, Tindjassi, Saïboudè, ...
	Acteurs principaux disponibles	Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse	
	<p>Services techniques de l'Etat :défense, sécurité, santé, agriculture, environnement, action sociale, eau hygiène et assainissement, communication, justice, autorités locales, chefferie traditionnelle et leaders d'opinions.</p> <p>Partenaires : CVD/CDQ, ONG/associations, Croix-Rouge Togolaise, OCDI, Plan international Togo, RADAR, Agences du SNU</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones sinistrées (état de dégradation avancé des pistes, inexistence des pistes) • Dysfonctionnement des infrastructures de communication, • Insuffisance des moyens d'intervention. 	

2.3.4. Contingence 4 : Conflits intercommunautaires

Contingence 4 CONFLITS COMMUNAUTAIRES ELEMENTS PRINCIPAUX du pire scénario	Indicateurs / Eléments déclencheurs	Conséquences humanitaires potentielles / besoins	Amplitude / effectifs population affectée et localisation
<p>Plusieurs communautés de la région s'affrontent avec des armes blanches et létales entraînant d'énormes pertes en vies humaines, des blessés graves, des dégâts matériels, de la méfiance entre les groupes concernés et un nombre important de déplacés dépassant la capacité d'accueil des familles et des sites d'accueil improvisés pour la circonstance.</p>	<p><u>Indicateurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Soulèvement des populations suite à une injustice, • Déplacement massif des populations, • Coup de feu, • Bagarres d'extrême violence. <p><u>Eléments déclencheurs</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Echange de menaces entre les antagonistes, • Actes de criminalités et violation des us et coutumes, • Litiges fonciers. • Destruction des cultures par des transhumants. • Chefferie traditionnelle. 	<p><u>Conséquences</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Blessés graves voire décès, • Nombreux sans abris, • Destruction des récoltes, des greniers, du cheptel, habitations et autres biens matériels, • Déplacement massif des populations, • Difficultés d'accès aux besoins vitaux (santé, éducation, eau, hygiène et assainissement), • Paupérisation de la population. <p><u>Besoins</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivres et non vivres, • Prise en charge sanitaire, éducationnelle et psychosociale, • Abris, • Sécurité/Protection/Défense, • Conciliation et justice. 	<p><u>Amplitude</u> : élevée <u>effectif</u></p> <p>Affectés : 15 000 Sinistrés : 10 000 Blessés : 25 Disparus : 0 Morts : 02</p> <p><u>Localisation</u></p> <p>Tchaoudjo, Tchamba, Blitta, Mô, Sotouboua</p>
	<p>Acteurs principaux disponibles</p>	<p>Hypothèses de planification / Contraintes / Réponse</p>	
	<p>Services techniques de l'Etat : défense, sécurité, santé,</p>	<p><u>Contraintes</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Difficulté d'accès aux zones d'affrontement, • Débordement des services sanitaires, de défense et de sécurité, 	

	<p>agriculture, CIPLEV, environnement, action sociale, eau hygiène et assainissement, communication, justice, autorités locales, chefs traditionnels et leaders d'opinions.</p> <p>Partenaires : CVD/CDQ, ONG/associations, Croix-Rouge Togolaise, RADAR, OCDI, Plan international Togo, Agences SNU</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insuffisance des ressources humaines, matérielles et financières, • Difficultés de réconciliation.
--	--	---

2.4. PLANS DE REPONSE AUX SITUATIONS D'URGENCE

2.4.1. Plan de réponse pour la contingence tempêtes/vents violents

a. Déclaration de l'urgence
<p>L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décoiffement et écoulement des habitations et édifices, • Déracinement des arbres, • Morts, blessés graves et disparus, • Infrastructures socio-économiques et sanitaires hors service.
b. Objectifs (pour 5000 sinistrés)
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les sinistrés en vivres et non vivres, • Prendre en charge les sinistrés (médicale et psychosociale), • Rétablir les infrastructures socio-collectives détruites,

<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les moyens de production des sinistrés. 		
c. Coordination		
Acteurs	Activités	
Autorités préfectorales	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse	
d. Mise en œuvre		
Acteurs	Activités	
Autorités locales (maires), ANPC, Directions Régionales de l'agriculture, santé, Action Sociale, Environnement, CRT, comités de développement à la base, Organisations villageoises, ONGs.	Collecter, transmettre et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux sinistrés, Distribuer les vivres et non vivres, les intrants agricoles et les médicaments, Sensibiliser les populations affectées sur les bonnes pratiques alimentaires, d'hygiène et d'assainissement.	
e. Evaluation		
Acteurs	Activités	
ANPC, Directions régionales de l'Action Sociale, Santé, agriculture, eau et assainissement, TP, Environnement, CRT, CEET, sociétés de télécommunications, FDS.	Evaluer l'ampleur des dégâts et les besoins.	
f. Ressources disponibles		
Ressources humaines		
Toutes les catégories d'agents de l'Etat et des ONGs		
Ressources Matérielles		
<ul style="list-style-type: none"> Logistique CSP et du génie militaire Logistique du groupement de la gendarmerie et du secteur de police Logistique des différentes Directions Régionales Logistique des ONGs et de la CRT. 	Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales et communales.	
g. Ressources financières		
Ressources financières internes		
Fonds du gouvernement, Fonds Locaux (Municipalité, Privé, ONGs).	Contribution des structures municipales, du secteur privé et des ONGs	
Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers, diaspora.	Draft du projet de requête à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise.	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	ANPC, Directions Régionales ; CRT, SNU présent dans la région ; FDS, Société civile.	Préfets concernés

Monitoring	ANPC, Directions Régionales, CRT, SNU, Société civile.	Préfets concernés
------------	--	-------------------

2.4.2. Plan de réponse pour la contingence inondation

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> Des cas d'inondations de grande envergure constatés 	
b. Objectifs (3 000 sinistrés)	
<ul style="list-style-type: none"> Secourir les victimes, Assister les victimes (vivres et non vivres, abris, assistance médicale et psychosociale...), Protéger leurs biens, Renforcer les moyens de production des personnes affectées, Assainir le milieu (détruire les dépotoirs sauvages ; désinfecter les habitations), Assurer l'accès à l'eau potable. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Les Préfets/ Maires	Assurer la coordination de la préparation et de la réponse à l'inondation.
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités
Autorités locales (Maires), ANPC, FDS, Agriculture, Santé, Action Sociale, Environnement, Eau et Assainissement, CRT, société civile.	<ul style="list-style-type: none"> Collecter, transmettre et diffuser les données, Mobiliser les ressources pour assistance aux sinistrés, Recenser et loger les victimes, Distribuer les vivres et non vivres, les médicaments, eau potable, Installer les ouvrages d'assainissement de fortune, Initier la population à la javellisation de l'eau, Sensibiliser les populations affectées sur les causes et les conséquences de l'inondation.
e. Evaluation	
Acteurs	Activités
ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Eau et Assainissement, FDS, CRT.	Evaluer l'ampleur des dégâts et des besoins
f. Les ressources disponibles	
Ressources humaines	
Toutes les catégories d'agents de l'Etat, du secteur privé et des ONGs	
Ressources matérielles	
<ul style="list-style-type: none"> Logistique des FDS, Logistique de l'OCDI, 	Moyens à mobiliser avec le concours des différentes autorités régionales et communales.

<ul style="list-style-type: none"> Logistique des différentes Directions Régionales, Logistique des ONGs et CRT. 		
g. Ressources financières		
Ressources internes		
Fonds du gouvernement, Ressources humaines, Appel de fonds des privés, Ressources de la société civile.		
Ressources externes		
Appel de fonds des partenaires techniques et financiers, la diaspora	Draft du projet de requête à préparer à l'avance, pour actualisation en situation de crise.	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat de l'inondation (72 heures)	ANPC, Action Sociale, Agriculture, Santé, Environnement, Eau et Assainissement, FDS, SNU, CRT.	Préfet(s) concerné (s)
Suivi	Directions Régionales, FDS, CRT, Société civile.	Préfet(s) concerné (s)

2.4.3. Plan de réponse pour la contingence feux de végétation/incendies

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> Destruction des habitats, récoltes, plantations et autres biens, Déplacement des populations 	
b. Objectifs (pour 1000 sinistrés)	
<ul style="list-style-type: none"> Maitriser les feux de végétation Sauver et assister les personnes affectées avec des vivres et non vivres Réhabiliter certaines infrastructures socio-économiques Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales et FDS	Assure la coordination de la préparation et de la réponse

d. Mise en œuvre

Acteurs	Activités
<p>Autorités locales (Maires, chefs traditionnels), FDS, ANPC, Directions Régionales et préfectorales de l'environnement, santé, Action Sociale, agriculture, eau et assainissement, Organisations villageoises, SNU, ONGs, Comités de développement à la base, comités anti-feu, leaders religieux et d'opinion.</p>	<p>Collecter, transmettre et diffuser les données Maitriser les feux de végétation Recenser les personnes affectées Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées Renforcer les capacités matérielles des comités locaux anti-feux Doter les sinistrés des logements Distribuer les vivres et non vivres, les médicaments et intrants agricoles Sensibiliser les populations affectées sur les feux de végétation.</p>

e. EVALUATION

Acteurs	Activités
<p>FDS, ANPC, Directions Régionales et préfectorales de l'Environnement, Action Sociale, Santé, agriculture, CRT.</p>	<p>Evaluer l'ampleur des dégâts et les besoins.</p>

f. Les ressources disponibles

Ressources humaines	
Différentes catégories d'agents de l'Etat, du secteur privé et des ONGs	
Ressources Matérielles	
<ul style="list-style-type: none"> • Logistique du groupement de la gendarmerie et des secteurs de la police • Logistique des différentes Directions Régionales • Logistique des ONGs et des communautés 	<p>Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales et communales.</p>

g. Ressources financières

Ressources financières internes	
<p>Fonds du gouvernement, Ressources locales (Municipalité, Privé et ONGs)</p>	<p>Contribution des structures locales et du secteur privé</p>
Ressources externes	

Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora.	Draft du DREF (Disaster Relief Emergency Fund) et autres requêtes à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise	
h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence		
Types requis d'évaluation rapide des besoins	Partenaires /Participants	Rapportage (Qui ?)
Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	FDS, Directions Régionales et préfectorales ; CRT, SNU présents dans la région ; Société civile, ONGs, communes.	Préfets concernés
Monitoring	FDS, Directions Régionales et préfectorales ; CRT, SNU ; Société civile, ONGs.	Préfets concernés

2.4.4. Plan de réponse pour la contingence conflits intercommunautaires

a. Déclaration de l'urgence	
L'urgence est déclarée par les Préfets, sur la base des informations reçues des structures administratives, autorités locales et des ONGs.	
<ul style="list-style-type: none"> • Affrontements des communautés • Morts, blessés graves et disparus • Destruction des habitations, des champs, des greniers, des bétails et autres biens matériels • Déplacement massif des populations 	
b. Objectifs (pour 10 000 sinistrés)	
<ul style="list-style-type: none"> • Assister les personnes affectées en vivres et non vivres • Prendre en charge (médicale, éducationnelle et psychosociale) les personnes affectées, • Réhabiliter les habitations détruites, • Renforcer les moyens de production des personnes affectées. 	
c. Coordination	
Acteurs	Activités
Autorités préfectorales et FDS	Assure la coordination de la préparation et de la réponse
d. Mise en œuvre	
Acteurs	Activités

<p>Autorités locales (Maires, chefs traditionnels) FDS, ANPC, CIPLEV, Directions Régionales et préfectorales de la santé, Action Sociale, agriculture, eau et assainissement, Comités de développement à la base, Organisations villageoises, SNU, ONGs, leaders religieux et d'opinion.</p>	<p>Secours, sauvetage et sécurité</p> <p>Collecter, transmettre et diffuser les données</p> <p>Mobiliser les ressources pour assistance aux personnes affectées.</p> <p>Distribuer les vivres et non vivres, les médicaments et les intrants de productions</p> <p>Sensibiliser les populations sur les bonnes pratiques pour préserver la paix.</p> <p>Régler le conflit par des pourparlers.</p>		
<p>e. EVALUATION</p>			
<p>Acteurs</p>	<p>Activités</p>		
<p>FDS, ANPC, Directions Régionales de l'Action Sociale, Santé, agriculture CRT.</p>	<p>Evaluer l'ampleur des dégâts et des besoins.</p>		
<p>f. Les ressources disponibles</p>			
<p>Ressources humaines</p>			
<p>Différentes catégories d'agents de l'Etat, du secteur privé et des ONGs</p>			
<p>Ressources Matérielles</p>			
<ul style="list-style-type: none"> • Logistique du groupement de la gendarmerie et de la police • Logistique des différentes Directions Régionales • Logistique des ONGs et des communautés 	<p>Moyens à disponibiliser avec le concours des différentes autorités préfectorales et communales.</p>		
<p>g. Ressources financières</p>			
<p>Ressources financières internes</p>			
<p>Fonds du gouvernement, Ressources locales (Municipalité, Privé et ONGs)</p>	<p>Contribution des structures locales et du secteur privé</p>		
<p>Ressources externes</p>			
<p>Appel de fonds des partenaires internationaux et de la diaspora</p>	<p>Draft du DREF (Disaster Relief Emergency Fund) et autres requêtes à préparer à l'avance pour actualisation en situation de crise.</p>		
<p>h. Responsabilités de l'évaluation de la contingence</p>			
<p>Types requis d'évaluation rapide des besoins</p>	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td data-bbox="655 1895 1114 1973"> <p>Partenaires /Participants</p> </td> <td data-bbox="1114 1895 1481 1973"> <p>Rapportage (Qui ?)</p> </td> </tr> </table>	<p>Partenaires /Participants</p>	<p>Rapportage (Qui ?)</p>
<p>Partenaires /Participants</p>	<p>Rapportage (Qui ?)</p>		

Evaluation rapide des besoins à partir du constat des dégâts. (72 heures)	FDS, Directions Régionales et préfectorales ; CRT, SNU présents dans la région ; Société civile, ONGs, communes.	Préfets concernés
Monitoring	FDS, Directions Régionales et préfectorales ; CRT, SNU Société civile, ONGs.	Préfets concernés

2.5. BUDGET DU PLAN REGIONAL DE CONTINGENCE

2.5.1. Budget récapitulatif

Le Budget ci-dessous est un récapitulatif des budgets sectoriels pour la réponse aux quatre (04) contingences retenues à savoir Vents violents, Inondations, Feux de végétation, Conflits intercommunautaires.

N°	Groupes thématiques	Tempêtes/Vents violents	Inondations	Feux de végétations /Incendies	Conflits intercommunautaires	Total Ressources sollicitées
1	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT	5 000 000	29 890 000	10 600 000	6 570 000	52 060 000
2	ASSAINISSEMENT	-	12 500 000	-	-	12 500 000
3	HYDRO-METEO	3 000 000	2 000 000	-	-	5 000 000
4	ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET PROTECTION DE LA NATURE	-	-	17 500 000	21 000 000	38 500 000
5	SECURITE/DEFENSE	5 500 000	19 200 000	1 000 000	5 000 000	30 700 000
6	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE	152 500 000	97 900 000	15 000 000	30 500 000	295 900 000
7	COORDINATION	16 600 000	16 149 000	4 410 000	30 500 000	67 659 000
TOTAL GENERAL		182 600 000	177 639 000	48 510 000	93 570 000	502 319 000

Le coût total du Plan de Contingence 2021-2023 de la région Centrale s'élève à neuf cent quatre-vingt-treize millions huit cent quatre-vingt-quatorze mille **(993 894 000) FCFA.**

2.6. COORDINATION ET GESTION DES URGENCES DANS LA REGION

2.6.1. Mécanismes de coordination existants

La gestion des situations d'urgence et des catastrophes est organisée au niveau régional, préfectoral et communal.

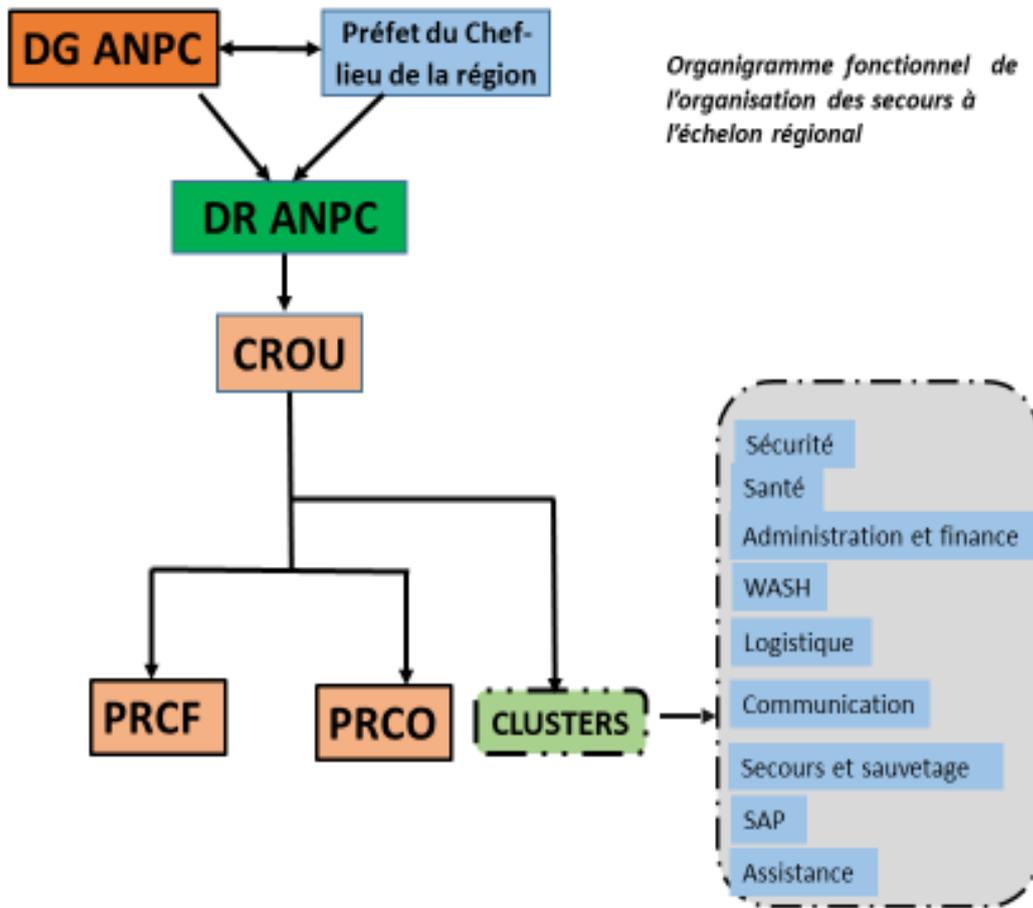
1.1.12.6.1.1 A l'échelon Régional

A l'échelon régional, la planification des interventions en matière de situations d'urgence et de catastrophes est sous la responsabilité de la direction régionale de l'Agence. Elle est responsable de l'actualisation et de la mise en œuvre des plans régionaux en collaboration avec les acteurs de la plateforme régionale sous l'autorité du préfet du chef-lieu de la région lorsqu'une catastrophe se produit dans plus d'une préfecture. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations. Les préfets dont les préfectures sont sinistrées sont impliqués dans la réponse à la catastrophe.

Au niveau régional, le Centre régional des opérations d'urgence (CROU) est l'organe de la planification, de l'évaluation et de la gestion de des interventions d'urgence en cas de catastrophes.

Il coordonne les opérations d'assistance et est chargée de la mise en œuvre du plan en collaboration avec les différents clusters. Il est chargée également de faire un inventaire des moyens humains, matériels et financiers disponibles afin d'identifier les écarts. La matrice ainsi établie permet de mobiliser le financement interne ou externe. Cet inventaire doit être revu et mis à jour au moins deux fois par an. Le CROU comprend le poste de commandement fixe et le poste de commandement opérationnel.

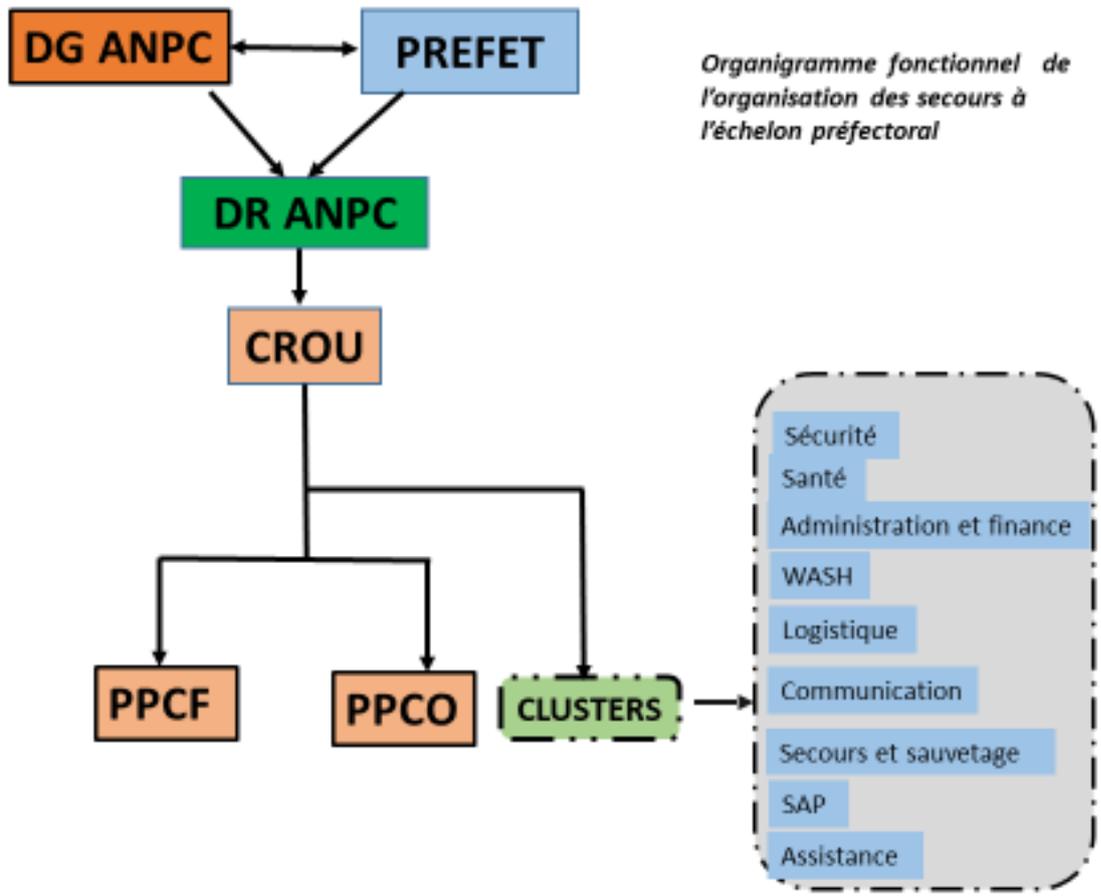
- a- **Le Poste Régional de Commandement Fixe (PRCF)**, structure permanente installé à la Direction Régionale, a pour missions d'assurer la liaison avec le/les poste(s) de commandement opérationnel et les différents clusters, exploiter les informations et les renseignements reçus et coordonner et diriger les renforts sur les lieux du sinistre.
- b- **Le poste régional de commandement opérationnel (PRCO)**, structure non permanente activé en cas de sinistre, est installé en un lieu le plus proche possible du sinistre, mais hors du danger, pour permettre la liaison rapide et constante avec le PRCF. Il a pour missions de diriger les opérations, centraliser et exploiter les renseignements recueillis et demander et gérer les renforts nécessaires.



1.1.2.6.1.2 A l'échelon Préfectoral

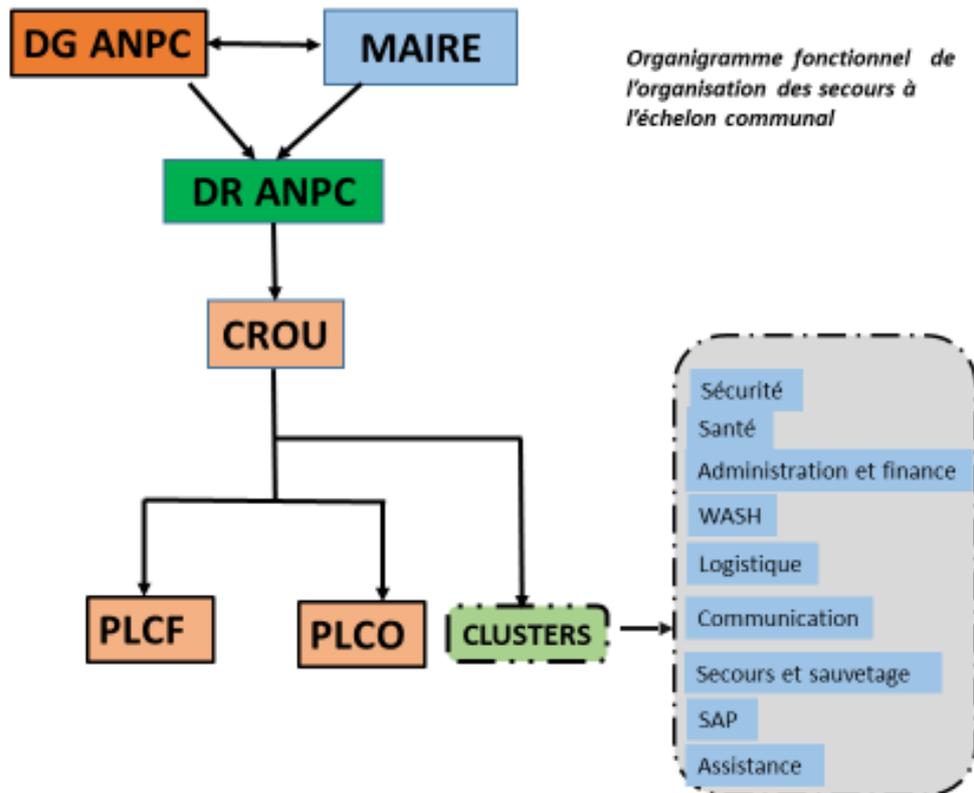
Les directions régionales de l'ANPC sont responsables de l'actualisation du Plan ORSEC Préfectoral en collaboration avec les autres acteurs de la plateforme préfectorale RRC, sous l'autorité du Préfet. Ce dernier est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les catastrophes qui se produisent dans plus d'une commune. Les Maires territorialement compétents sont associés à la conduite de la réponse.

Le CROU est l'organe de planification et de gestion des urgences suivant les mêmes attributions que le niveau régional. Il est relayé par les antennes de l'Agence.



1.1.32.6.1.3 A l'échelon communal

Le maire est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan ORSEC en collaboration avec les acteurs de la plateforme locale RRC avec l'appui technique des antennes de l'ANPC. Celui-ci est responsable de son déclenchement, de la conduite et de l'arrêt des opérations pour les situations d'urgence et de catastrophes limitées dans le périmètre communal.



2.6.2. Définition des mécanismes de coordination et de partage d'informations

1.5.2.1. Mécanisme de communication et de partage d'information

❖ Aux échelons : régional, préfectoral, communal

➤ *Etapas préliminaires*

Alors qu'au niveau national l'organisation des secours se fait du niveau central à la périphérie, aux niveaux de la région, de la préfecture et de la commune, la mise en œuvre des secours se fait de la périphérie au plan central. Ainsi, c'est au maire d'une commune, au préfet d'une préfecture ou au gouverneur ou à défaut au préfet du chef-lieu de la région de prendre sous sa responsabilité les mesures appropriées lors de la déclaration d'un sinistre sur son territoire.

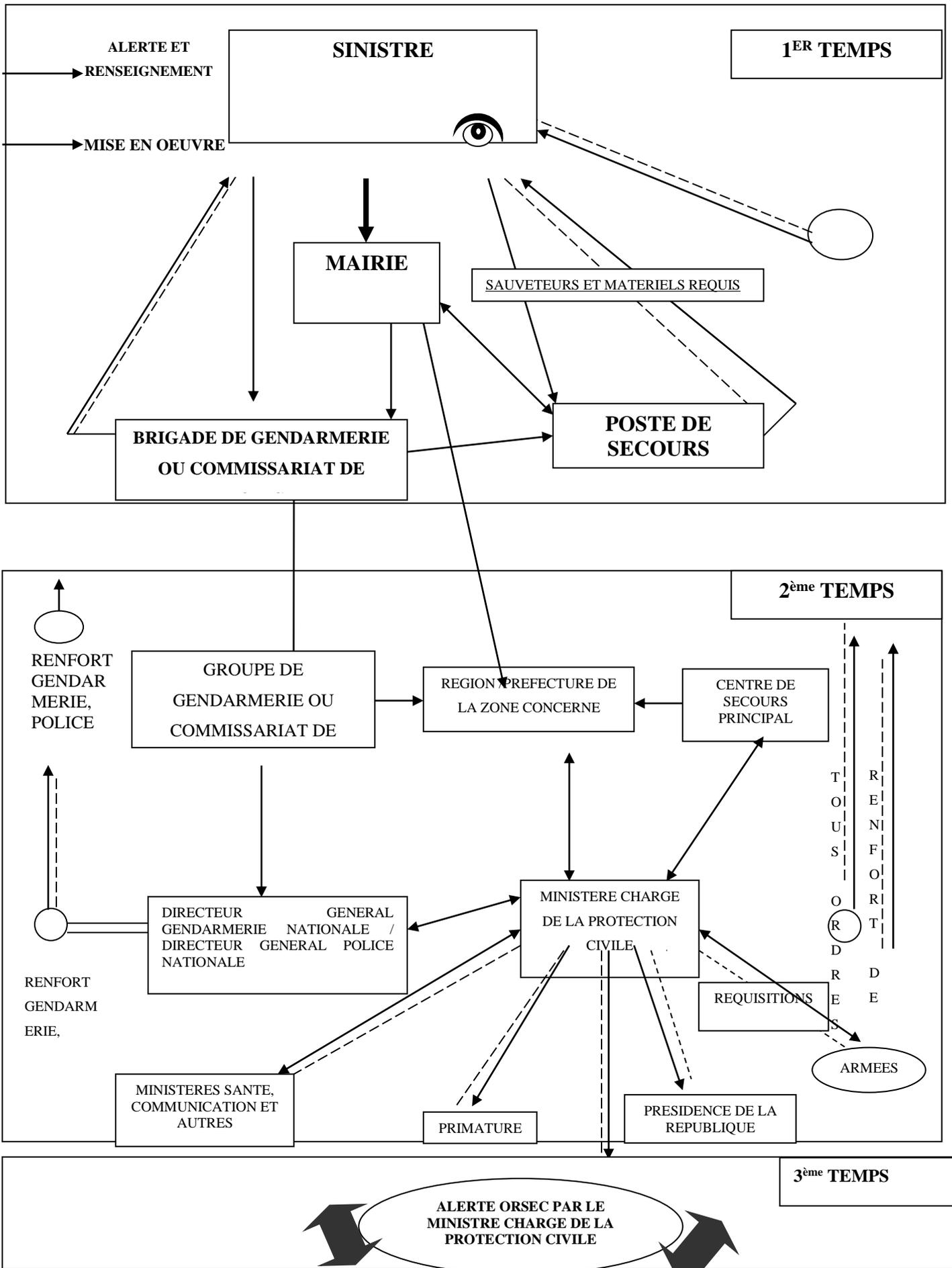
➤ *Déclenchement du plan*

Si la lutte contre le sinistre, en raison de son ampleur, risque de nécessiter les moyens dépassant ceux de la commune, le Maire doit alerter et en référer au Préfet, sur la base de l'évaluation de la situation par l'ANPC. Il en est de même du préfet au gouverneur et de ce dernier au Ministre chargé de la protection civile. Les échelons supérieurs sont automatiquement mobilisés si plusieurs échelons en dessous sont sinistrés.

Et si plusieurs préfectures sont concernées ou si le sinistre dépasse les moyens de lutte de la Préfecture ou de la région, le plan national est déclenché suite à l'analyse du rapport de la situation présentée par l'ANPC aux autorités.

Au cas où les moyens nationaux ne suffisent plus à contenir le risque ou ses conséquences, un appel à l'assistance internationale est lancé par le gouvernement.

PROCESSUS D'ALERTE ET D'ENGAGEMENT DE SECOURS



1.5.2.2. Matrice de réaction rapide

Premières 24h		
N°	Activités	Par qui?
1	Information du sinistre	Population victime
2	Information au Gouvernement	Préfet du Chef-Lieu de Région
3	Convocation de la réunion avec les DR, les FDS, les ONGs, Programmes et Projets en cours dans la Région	Préfet du Chef-lieu de Région
4	Mise en place d'une cellule de crise	Préfet du Chef-lieu de Région
5	Activer les Clusters	Préfet du Chef-lieu de Région
6	Déploiement d'une mission d'évaluation rapide des besoins aux zones touchées	Préfet du Chef-lieu de Région et clusters
7	Démarrage des secours d'urgence basés sur l'évaluation rapide des besoins	Préfet du Chef-lieu de Région, clusters et ONGs
8	Transmission de la note d'information concise aux hiérarchies	Tout le monde
Premières 48h		
9	Mobilisation des fonds/stocks d'urgences disponibles	Préfet, Services techniques et ONGs
10	Organisation des secours	FDS, ONGs et Services Techniques
11	Présentation des résultats de l'évaluation à la cellule d'urgence	Chefs de missions d'évaluation
12	Déclaration de l'urgence	Préfet du Chef-Lieu de Région
13	Révision du Plan Stratégique d'Intervention	Clusters, ONGs
14	Réunion des Clusters	Clusters
15	Déploiement du personnel requis	Cellule de crise et partenaires
16	Mise en place de la réponse multisectorielle	Clusters, partenaires et gouvernement
17	Suspension des actions /programmes et projets en cours	Tous les programmes
18	Collection et traitement des données pour élaboration des bulletins d'informations	Cellule de crise et partenaires
19	Poursuite des efforts d'informations à l'endroit de la population	Comité Villageois de développement, la société civile et clusters
20	Evaluation de la situation de sécurité	Cellule de crise
Premières 2 semaines		
21	Appui de coordination dans les lieux sinistrés	Clusters, partenaires, services techniques
22	Consolidation de l'information	Cellule de crise, Clusters
23	Conduite des évaluations plus approfondies et planification de l'intervention sur les 6 prochains mois, identification des conséquences immédiates et effets induits	Groupes sectoriels, clusters et cellule de crise

24	Tenir des briefings et points de presse pour les partenaires et les médias	Cellule de crise et partenaires
25	Faciliter les procédures administratives et l'importation du matériel humanitaire	Gouvernement, Cellule de crise et partenaires
26	Identification et aménagement des sites d'accueil des sans abris	Gouvernement, cellule de crise, partenaires et UNHCR
27	Gestion des sites	Gouvernement, cellule de crise, services techniques, partenaires et UNHCR
28	Proposition d'un conseil post traumatique	Partenaires et cellule de crise

CONCLUSION GENERALE

Les risques de catastrophes constituent une réalité de la région Centrale dont il faut tenir compte dans les actions quotidiennes de développement par des mesures de prévention et d'atténuation.

Les efforts consentis et les initiatives nées d'une prise de conscience des différents acteurs de la région par rapport aux risques potentiels de catastrophes sont multiples et énormes. Cependant, ces efforts restent encore insuffisants et ne sont pas assez bien organisés. La nécessité de disposer d'un cadre de prévention et d'intervention plus fédérateur et harmonisé a conduit à l'élaboration du présent Plan Régional de Contingence (PRC).

L'analyse du contexte général réalisé dans le cadre de ce PRC, présente la région Centrale comme une région au peuplement diversifié et dont l'économie est essentiellement basée sur l'agriculture. C'est aussi une région qui subit les effets néfastes des dérégulations climatiques dues aux activités humaines quoique prédisposée aux catastrophes naturelles. Aujourd'hui, les facteurs naturels et les facteurs anthropiques combinés sont sources de plusieurs aléas ou contingences qui sont susceptibles d'engendrer des catastrophes au niveau de la région. De ces contingences, les plus récurrentes sont les tempêtes/vents violents, les inondations, les feux de végétation/incendies, les conflits intercommunautaires, la pollution et la sécheresse. L'atelier d'élaboration du PRC a retenu les quatre premières qui sont apparues comme les plus récurrentes et les plus sévères dans le contexte de la région. Des études thématiques minutieuses sur ces contingences ont permis d'en faire des scénarii et de proposer des plans de réponse appropriés et budgétisés pour les vingt-quatre (24) prochains mois.

Ce Plan de contingence a été élaboré de façon participative par les acteurs de développement régional. Il constitue un outil d'analyse commune et de plaidoyer. Vu l'ampleur des actions et des ressources à mobiliser, sa mise en œuvre nécessite l'implication et les efforts de tous (autorités administratives, collectivités territoriales, autorités traditionnelles et coutumières, services techniques régionaux, Organisations de la Société Civile, médias, Comités de Développement à la Base, etc.).

TROISIEME PARTIE : ANNEXES

ANNEXE 1 : Equipes d'évaluation rapide

Les évaluations consistent à aller sur le terrain du sinistre pour y recueillir les données chiffrées (nombre de villages touchés, estimation globale de la population affectée), les statistiques désagrégées (par sexe, par tranche d'âges, les personnes traumatisées), les effectifs de catégories vulnérables (femmes enceintes, les enfants, les PVVIH, personnes présentant un handicap, personnes âgées, ...).

Les évaluations rapides sont effectuées, au cours des 24-48 premières heures suivant la survenue de la catastrophe, par des équipes d'évaluateurs multisectoriels pour collecter rapidement les premières données sur les victimes et les dégâts afin de permettre l'envoi des secours, des premières assistances ainsi que la mobilisation de la communauté nationale et/ou internationale.

Les catastrophes ne prévenant pas, il est nécessaire d'organiser à l'avance les équipes d'évaluation rapide ainsi que les moyens de l'exercice dont l'outil d'évaluation et la logistique (véhicules, matériels de protection, caméras, ...).

Il s'agit d'équipes multisectorielles préconstituées relevant des structures suivantes :

- Agence nationale de la protection civile ;
- Planification du Développement et de l'Aménagement du Territoire ;
- Agriculture Elevage et Pêche ;
- Eau et hydraulique villageoise ;
- Santé, hygiène publique accès universel aux soins ;
- Action Sociale ;
- Environnement ;
- Travaux Publics ;
- Agence Nationale de la Sécurité Alimentaire du Togo (ANSAT) ;
- Corps des sapeurs-pompiers ;
- Forces de défenses et de sécurité ;
- Croix Rouge Togolaise ;
- Plan international Togo ;
- OCDI ;
- etc.

ANNEXE 2: Liste des contacts humanitaires de la région

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION MARITIME : PREFETS ET MAIRES

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
TCHAOUDJO					
Préfecture	Col MOMPION Matiemdou	Préfet		90 06 68 76	
Tchaoudjo 1	M. KORODOWOU Makana	Maire		90 24 69 29	
Tchaoudjo 2	KILIOU Kokolou	Maire		91 57 13 32	
Tchaoudjo 3	TCHEDRE Agoro Sansani	Maire		90 05 83 29	
Tchaoudjo 4	TCHAGNAO Kpégouni	Maire		90 39 54 00	
TCHAMBA					
Préfecture	LAGUEBANDE Issaka	Préfet		90 34 35 95	
Tchamba 1	KATAFARA Ousmanou	Maire		90 03 19 01	
Tchamba 2	AMOGOUE ATIOUE Sita	Maire		90 11 33 03	
Tchamba 3	SABOUTOU Akahou Tikpa	Maire		90 04 56 16	
SOTOUBOUA					

Préfecture	PALI TCHABI Passabi			90287943	
Sotouboua 1	GNANGUISSA Plibam	Maire		90 85 85 18	
Sotouboua 2	AGBADA Padamilim	Maire		90 33 80 65	
Sotouboua 3	LONMOU Komlanvi	Maire		91 97 13 35	
BLITTA					
Préfecture	BATOSSA Boukari	Préfet		90248319	batossaboukari@gmail.com
Blitta 1	DAZIMWAÏ Yao Bassambadi	Maire		90 87 20 40	dazimwaibassambadi@yahoo.fr
Blitta 2	MALOU Kodjo	Maire		91 98 84 41	
Blitta 3	KOTOKOLI Komi	Maire		91 64 92 72	
MÔ					
Préfecture	ANAKPA Mani	Préfet		90728182	manibonheur28@gmail.com
Mô 1	KLOUN Bayé	Maire		90 64 82 81	
Mô 2	GMAMPOUM Séidou	Maire		92 05 95 49	

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION CENTRALE : DIRECTEURS ET CHEFS DE SERVICES REGIONAUX

STRUCTURE	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			Fixe	PORTABLE	
NIVEAU REGIONAL					
Direction Régionale de la planification, du développement et de l'aménagement du territoire	OURO-DJERI Abdul-Razak	Directeur	25 50 05 24	91523950	razak.djeri@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Action Sociale	OURO- AGBANDAO Tchabouè	Directeur	25 50 01 70	91752258	ouroagbandao@gmail.com
Direction Régionale de Santé	N'TAPI Tchiguiri Kassouta	Directeur Régional		90162536	ntapi22@yahoo.fr
Service régional de l'Hygiène et de l'Assainissement de Base	M. ATCHIN Naya	Chef service	25 50 03 25	90 36 31 21	yoayegbin@gmail.com
Direction Régionale de l'Education	GADEWA Mawouna	Directeur Régional		90017197	
Direction Régionale Travaux Publics	YOVO Komlavi	Directeur Régional		90159516	ylaurent2001@yahoo.fr
Direction Régionale Agriculture de l'Elevage et développement rural	DJOB0 Solizama	Directeur Régional		90312669	solidjobo@gmail.com
Agence Togolaise de la Presse (ATOP)	FARAM Akaka	Chef service		91 57 62 87	santebas99@gmail.com

Direction Régionale de l'Institut national de la Statistique et des Etudes Economiques et Démographiques	ALABA Mazamasso	Directeur Régional	25 50 00 72	90975177	labeur18@gmail.com
Direction Régionale de l'Environnement et des Ressources Forestières	Lcl AFFO Até Badjanou	Directeur Régional	25 50 01 06	90196485	affoatebadjanou@yahoo.fr
Direction Régionale de l'Eau et d'hydraulique villageoise	PITCHAKI Koffi	Directeur Régional	25 50 00 20	90382083	pitchaki70@yahoo.com
Gendarmerie Nationale	Lcl ADEKPI Kpatcha	Commandant de Groupement		90 09 37 48	
Corps des sapeurs-pompiers	Cne KONDO Essodina	Commandant de compagnie	118	91 40 51 04	
Secteur de Police	CPP LOGA Koffi	Directeur de secteur		90 79 35 06	logaalex2@gmail.com
Commissariat central	CP KONDI Agba	Commissaire de la ville de Sokodé		90 10 66 60	
Direction régionale ICAT	ISSIFOU Amadou-Loufaye	Directeur régional		90760155	issifouama@yahoo.fr
Direction Régionale de la CEET	TOVIAWOU Koffi	Directeur régional		90046963	koffi.toviawou@ceet.tg
Chef d'Agence de la TdE	BAKOLMDE Blabdé	Chef d'Agence		90200761	

LISTE DES CONTACTS HUMANITAIRES DE LA REGION CENTRALE : PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE

STRUCTURE/INSTITUTION	NOM & PRENOMS	TITRE & FONCTION	TELEPHONE		EMAIL
			FIXE	PORTABLE	
PARTENAIRES A VOCATION HUMANITAIRE					
Croix-Rouge Togolaise (CRT)	BATAKA G. Passame	Coordonnateur régional	25 50 09 28	90 26 20 48	excellence42002@yahoo.fr
Organisation de la Charité pour le Développement Intégral (OCDI)	RP Jean PIONTEK	Secrétaire Général	25 50 03 96	90 06 51 61	ocdi.sokode@gmail.com
RADAR	PANA T. Justin	Directeur Exécutif		90 22 33 48	societeradar@yahoo.fr
Plan International Togo	GANDI Zireha	PIIAM		90 28 15 17	zirehagandi@plan-international.org
ADESCO	DATAGNI Nadjombé	Directeur exécutif		90 14 68 75	adescoadesco@yahoo.fr

ANNEXE 3 : Budgets des plans sectoriels

Tempêtes/Vents violents

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Acquisition du matériel de protection et de prévention	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateurs ; poubelles noirs, sac poubelle en rouleau balai serpillères thermo flash etc..	-	8 000 000	8 000 000	_MS /DHAB _SNU et partenaires
1.2	Acquisition du matériel et équipement de protection de COVID 19	Renforcement de labos et centre prise en charge en équipement	-	50 000 000	50 000 000	_MS / DGAS _SNU, COMITE NATIONAL
1.3	Positionnement du matériel et équipement de protection de COVID 19	Déplacement logistique des équipements	-	5 000 000	5 000 000	MS / DGAS, COMITE NATIONAL
1.4	Renforcement de capacité du corps médical et des volontaires (1000)	Consultation, Prise en charge..	-	75 000 000	75 000 000	_SNU, COMITE NATIONAL

1.5	Dispositif de contrôle et de tri aux portes d'entrée (frontières terrestres, aéroport et maritime)	Solution hydro alcoolique, chlore HTH, pulvérisateur, thermo flash	-		PM	_MS _SNU COMITE NATIONAL
1.6	Investigation / Evaluation de la situation (COVID 19, Méningite, Choléra, AH5N1)	Communication, Déplacement logistique	-	30 000 000	30 000 000	_MS/DLM _ECD, ECR, OMS INH Autres acteurs
1.7	Investigation des gripes	Communication, Déplacement logistique		10 000 000	10 000 000	_Min. Agriculture _MS, OMS
1.8	Vaccination de la population cible exposée estimée à 30 000 si nécessaire en cas de méningite et grippe humaine	Vaccins, conservation, logistique		25 000 000	25 000 000	_DSIUSR/ DI _Prestataires, Partenaires
1.9	Equipement des centres de prise en charge	Logistique, Ressources humaines,	-	30 000 000	30 000 000	_MS / DGAS _MS, OMS, Partenaires
1.10	Prise en charge des cas confirmés	Ressources financières, matérielles, médicamenteuses			PM	_DSIUSR _Prestataires _Communauté & Partenaires (OMS, OOAS, Plan International Togo...
1.11	Désinfection intra domiciliaire des cas confirmés	Carburant, Pulvérisateurs Désinfectant, Techniciens.	-	Carburant, Pulvérisateurs	5 000 000	_Division. Assainissement.

		D'assainissement, EPI		Désinfectant, Techniciens. D'assainissement, EPI		_ Communauté
1.12	Inhumation digne et sécurisée des décès COVID	Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...		Chaux vive, sacs mortuaires et matériel de protection...	60 000 000	_ Division de l'Assainissement. _ Communauté
1.13	Organisation des sensibilisations de proximité sur l'hygiène avec distribution des kits de désinfection et de traitement de l'eau de boisson, des masques et cache-nez	Techniciens. d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique		Techniciens. d'assainissement Volontaire et ASC, Kits, Chlore, Carburant et autre logistique	15 000 000	_ SNIC _ ECD, CR, UNICEF, WASH et autres
1.14	Information et Education de la population avec émissions médiatisées	_ Affiches, spots _ 5 mégaphones, Médias		_ Affiches, spots _ 5 mégaphones, Médias	6 000 000	_ DGS _ Min de la Commun et les partenaires PTF
1.15	Suivi/Supervision des activités sur le terrain et en dresser rapport	Carburant, Fourniture, motivation...		Carburant, Fourniture, motivation...	3 000 000	_ DSIUSR /LMD _ Comité, Prestataires, OMS
	PHASE POST URGENCE					
1.16	Poursuivre les actions de lutte (PEC, IEC, Surveillance EPI.)	Carburant, motivation	0	Carburant, motivation	10 000 000	_ Prestataires de Santé et partenaires _ Min. Santé
1.17	Evaluation / recherche biologique identifiant les facteurs directs de la crise.	_ Réactifs _ Carburant		_ Réactifs _ Carburant	10 000 000	_ DSIUSR _ Comité

		_Fourniture		_Fourniture		INH
1.18	Remise en état (Désinfection, réfection et décontamination des sites)	_Réactifs _Carburant _Fourniture, motivation		_Réactifs _Carburant _Fourniture, motivation	8 000 000	_Assainissement _Comité
1.19	Elaboration et diffusion des rapports de gestion de la crise	Fourniture, motivation		Fourniture, motivation	2 000 000	_DSIUSR _Comité
1.20	Atelier de capitalisation des leçons apprises	_Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle		_Carburant _Fourniture _Prise en charge _Prestation intellectuelle	10 000 000	_DSIUSR _Comité
1.21	Appui à lutte contre la Chenille Légitonnaire d'Automne (CLA)	5000 1		5000 1	PM	
Sous-Total I					362 000 000	
TOTAL					362 000 000	
Coordination					36 200 000	
TOTAL GENERAL					398 200 000	

Inondations

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	4500000	2000000		2 500 000	
1.2	Consommables médicaux	1000000	0		1 000 000	
1.3	Acquisition de matériels et EPI	15000000	0		15 000 000	
1.4	Désinfectants et matériels	10890000	2000000		8 890 000	
1.5	Achat de solution hydro alcoolique	500000	0		500 000	
1.6	Collation suivi/supervision	1000000	0		1 000 000	
1.7	Carburant	PM	PM	PM	PM	
1.8	Collation (6 équipes médicales de 7 personnes, de 15 techniciens d'assainissement, 30 ASC et 6 chauffeurs)	800000	0		800 000	
1.9	Réunion de l'équipe de coordination	200000	0		200 000	
1.10	Appui à la gestion : fournitures, carte de communication, reprographie et autres	PM	PM	PM	PM	
Sous-Total I					29 890 000	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Entretien des caniveaux	5 000 000	0		5 000 000	

2.2	Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps des sinistrés	Location de porte-engin, Bulldozer, Chargeur Camions, bennes, Grader compacteur, RH	Chargeur, Bulldozer Camions bennes RH, Compacteur	porte-engin Carburant	5 000 000	
2.3	Ravitaillement en eau potable	RH, Carburant, Camions citernes, cargo, Carburant	_Camions citernes _Ressources humaines	Carburant (10 000)	1 000 000	
2.4	Purification et fourniture d'eau	Camion purificateur d'eau Produits chimiques Carburant	Camion purificateur d'eau	Produits chimiques Carburant (6 000 l)	1 000 000	
2.5	Prise en charge du personnel	Ressources humaines	Ressources humaines		500 000	
Sous-Total II					12 500 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	PM	
3.2	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
3.3	Production et diffusion des bulletins agro- météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
Sous-Total III					2 000 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Transport	03 camions, 02 ambulances 01, Bus, 06 pick up pour les	03 camions, 02 ambulances	0	PM	

		liaisons _06 motos	01, Bus, 06 pick up pour les liaisons			
5.2	Surveillance et reconnaissance	2 drones	01 drone	1	700 000	
5.3	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_Engins des travaux de terrassement _carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Engin des travaux de terrassement _Carburant	2 500 000	
5.4	Montage des tentes et aménagement des cuisines et sanitaires	_Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie _Séparations végétales _Tentes modulaires _Bâches étanches _Paquets de tôles _Camions _Carburant	_Camions _Techniciens du Génie militaire	_Chevrons _Paquets de tôles _Quincaillerie _Séparations végétales _Tentes modulaires _Bâches étanches _carburant	2 000 000	
5.5	Electrification des sites	_Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant _Ressources humaines	Ressources humaines	_Câbles VGV _Consommables électriques _Groupes électrogènes de secours _Carburant	1 000 000	
5.6	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur	_Honoraires des	_Transport des	_Honoraires des	5 000 000	

	les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	formateurs_Véhicules de liaison_Transport des participants_Carburant _Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat	participants_Véhicules de liaison _Carburant _	formateurs _Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat		
5.7	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	_Equipe technique _20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	Equipe technique	_20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	1 000 000	
5.8	Sécurisation des zones sinistrées	_Véhicules 4x4 de patrouille _carburant _Ressources humaines _Equipes de coordination	_Véhicules 4x4 _Ressources humaines _Equipes de coordination	Carburant	500 000	
5.9	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs)				2 000 000	
Sous total V					14 700 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Rondes et reconnaissances pendant la saison des pluies	Véhicules de liaison(5) Carburant Drone (5)	0	Véhicules de liaison Carburant	1 000 000	

				Drone		
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	100	50	50	40 000 000	
6.3	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	07 canot de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	disponibles	07 canot de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	3 000 000	
6.4	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	5	03 bâches à eau	2	2 400 000	
6.5	Prise en charge	50 pompiers,	50 P	Forfait	3 000 000	
6.6	Entretien/ maintenance	moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	
6.7	Pré-positionnement des vivres et non vivres	50000000	10000000	40000000	40 000 000	
6.8	Prise en charge des équipes d'encadrement	1500000	0	1500000	1 500 000	
6.9	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1 000 000		1000 000	1 000 000	
6.10	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	5000000	5 000 000	
Sous Total VI					97 900 000	
TOTAL					156 990 000	
Coordination					15 699 000	
TOTAL GENERAL					172 689 000	

Feux de végétation/Incendies

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Appui au renouvellement de l'abonnement des stations automatiques pour la remontée des données	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	
1.2	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	1 000 000	
1.3	Production et diffusion des bulletins agro- météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	500 000	
1.4	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	_Equipements médicaux _Trousse de première urgence _Personnel soignant	_Equipement médicaux _Personnel soignant	Trousse de première urgence	500 000	
Sous-Total I					2 500 000	
II	ASSAINISSEMENT					
2.1	Aménagement des sites d'accueil et des voies d'accès des camps de réfugiés	_Location de porte-engin _Bulldozer _Chargeur _Camions bennes _Grader _compacteur _Ressources humaines	_Chargeur _Bulldozer _Camions bennes _Ressources humaines _Grader (en panne) _Compacteur	_porte-engin (Géni militaire) _Carburant	10 000 000	
2.2	Ravitaillement en eau potable et Transport de la logistique	_Ressources humaines _Carburant _Camions citernes _Carburant, Camions fourgon ou cargo	_Camions citernes _Ressources humaines _Camions fourgon ou cargo	Carburant (1500 l)	750 000	
2.3	Evacuation des ordures.	_Camions bennes _Carburant	_Camions bennes _Ressources	Carburant (1000 l)	600 000	

		_Ressources humaines _Camions bennes tasseuses	humaines _Camions bennes _Camions bennes tasseuses			
2.4	Purification et fourniture d'eau	_Camion purificateur d'eau _Produits chimiques _Carburant	Camion purificateur d'eau	_Produits chimiques (200 000) _Carburant (600 l)	600 000	
2.5	Prise en charge du personnel	Ressources humaines	Ressources humaines		500 000	
2.6	Carburant pour le pompage des eaux au sein du bassin (07 Bassin de retentions)	3 500 000	2000000		1 500 000	
Sous-Total II					13 950 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	_50	_20 tentes	30	24 000 000	
5.2	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	_5	_3 bâches à eau	2	2 400 000	
5.3	Transport	10 Véhicules	_03 camions _02 ambulances _01 Bus _06 pick up pour les liaisons _06 motos _02 zodiacs	12	PM	
5.4	Surveillance et reconnaissance	3 drones	01 drone	2	1 400 000	
5.5	Ateliers de renforcement de capacité des acteurs régionaux sur les principes humanitaires et la collaboration civilo-militaire dans la prévention et la gestion des catastrophes	_Honoraires des formateurs_Véhicules de liaison_Transport des participants _Carburant _Pause-café _Photocopies et fournitures	_Transport des participants _Véhicules de liaison _Carburant -	_Honoraires des formateurs _Pause-café _Photocopies et fournitures de secrétariat	5 000 000	

		de secrétariat				
5.6	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	_Equipe technique _5 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	Equipe technique	_20 postes radios portatifs _Stations de relais _Station fixe au MSPC	700 000	
5.7	Mise en place des structures de soins et du personnel soignant	_Equipements médicaux _Trousse de première urgence _Personnel soignant	_Equipement médicaux _Personnel soignant	Trousse de première urgence	5 000 000	
5.8	Sécurisation des zones sinistrées	_Véhicules 4x4 de patrouille _Zodiacs _carburant _Ressources humaines _Equipes de coordination	_Véhicules 4x4 _Zodiacs _Ressources humaines _Equipes de coordination	Carburant	200 000	
5.9	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux....)				1 100 000	
Sous total V					39 800 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	07 canot de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	disponibles	07 canot de sauvetage Carburant et gilets de sauvetage	5 000 000	
6.2	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	5 Bâches à eau de 5 000 litres	05 disponibles	70 000X15	1 500 000	
6.3	Déblaiement des voies	_07 tronçonneuses à bois Carburant	_07 disponibles	Carburant	PM	
6.4	Prise en charge	10 pompiers,	0,916666667	Forfait	1 500 000	
6.5	Entretien/ maintenance	moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	
6.6	Pré-positionnement des vivres et non vivres	10000000	2000000	8000000	8 000 000	
6.7	Prise en charge des équipes d'encadrement	700000	0	700000	700 000	

6.8	Réinstallation des déplacés (50 ménages)	500000000	0	200000000	200 000 000	
6.9	Création des AGR				PM	
6.1 0	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	600000		6 00 000	600 000	
6.1 1	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	2500000	2 500 000	
Sous Total VI					220 800 000	
TOTAL					277 050 000	
Coordination					27 705 000	
TOTAL GENERAL					304 755 000	

Conflits intercommunautaires

N°	Activité	Moyens nécessaires	Moyens Disponible	Écart	Évaluation financière de l'écart	Délai de mise en œuvre et observations
I	SANTE / DCSSA / HYGIENE ASSAINISSEMENT					
1.1	Besoins en Médicaments et solutés	2 000 000	1 000 000		1 000 000	
1.2	Ouvrages d'assainissement de base (latrines, douches)				500 000	
1.3	Consommables médicaux	500 000	0		500 000	
1.4	Désinfectants et matériels de chloration de l'eau	1 000 000	500000		500 000	
1.5	Carburant (forfait)	0	0		500 000	
1.6	Prise en charge du personnel impliqué (personnel de soutien, conducteurs, personnel de soins médicaux.)				2 000 000	
Sous-Total I					5 000 000	
III	HYDRO-METEO					
3.1	Large diffusion des prévisions saisonnières	Ressources humaines	Ressources humaines	Ressources	1 000 000	

		Ressources financières		financières		
3.2	Production et diffusion des bulletins agro-météorologiques	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines	Ressources financières	2 000 000	
Sous-Total III					3 000 000	
V	SECURITE/DEFENSE					
5.1	Transport	Véhicules, Carburant	Véhicules	Carburant	500 000	
5.2	Sécurisation des zones sinistrées	0	0		1 000 000	
5.3	Electrification des sites	_ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant _ Ressources humaines	Ressources humaines	_ Câbles VGV _ Consommables électriques _ Groupes électrogènes de secours _ Carburant	1 000 000	
5.4	Travaux de déblayage d'un site d'accueil	_ Engins des travaux de terrassement _ carburant _ Ressources humaines	Ressources humaines	_ Engin des travaux de terrassement _ Carburant	2 000 000	
5.5	Mise en place des liaisons intersectorielles et un système de communication VHF avec les acteurs clés sur les sites activés	Equipe technique _ 20 postes radios portatifs _ Stations de relais _ Station fixe au MSPC	Equipe technique	20 postes radios portatifs _ Stations de relais _ Station fixe au MSPC	1 000 000	
Sous total V					5 500 000	
VI	SAPEURS-POMPIERS / PROTECTION CIVILE / ACTION SOCIALE					
6.1	Operations de Rondes et reconnaissances des zones touchées				1 000 000	
6.2	Acquisition des tentes (une tente pour 10 personnes)	100	0	100	80 000 000	
6.3	Déploiement des tentes				500 000	
6.4	Opération de sauvetage et évacuation des personnes et des biens.	Camion d'accompagnement, VSAV, EP, ressources	Camion d'accompagnement,	Carburant	2 000 000	

		humaines, carburant	VSAV, EP, ressources humaines,			
6.5	Approvisionnement en eau potable aux nécessiteux.	Forfait			500 000	
6.6	Deblaiement de la voie (dégagement des arbres déracinés)	5 Tronçonneuses à bois, carburant		Tronçonneuses à bois, carburant	2 500 000	
6.7	Prise en charge (forfait)				2 000 000	
6.8	Entretien	Moyens roulants et motopompes		Forfait	1 000 000	
6.9	Pré-positionnement des vivres et non vivres	60 000 000 FCFA pour 5 00 sinistrés (nattes matelas paquets de tôles et kilos de pointes)			60 000 000	
6.10	Prise en charge des équipes d'encadrement	1500000	0		1 500 000	
6.11	Suivi des sinistrés après leur réinsertion	1000000			1 000 000	
6.12	Informations, Education et communication	Ressources humaines Ressources financières	Ressources humaines		5 000 000	
Sous Total VI					94 000 000	
TOTAL					107 500 000	
Coordination					10 750 000	
TOTAL GENERAL					118 250 000	